

BUDGET PRIMITIF 2021 LORIENT AGGLOMERATION

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil communautaire du 23 mars 2021

Introduction :

Ce budget 2021 est un budget d'anticipation. Anticipation de la sortie de la crise sanitaire, anticipation du rebond indispensable de l'économie, mais aussi anticipation des objectifs du futur projet de territoire et de la nouvelle dynamique d'attractivité du territoire, que nous souhaitons engager au travers d'actions concrètes.

Ce budget 2021 a ainsi été construit autour de quatre objectifs principaux :

En premier lieu, celui de soutenir les acteurs socio-économiques de notre territoire. Ces acteurs, qu'ils soient économiques, associatifs, publics, privés, constituent des atouts essentiels pour notre territoire. Ils ont, pour nombre d'entre eux, été percutés de plein fouet par cette crise sanitaire sans précédent. C'est pourquoi dès l'été 2020, nous avons engagé des dispositifs de soutien d'urgence. En 2021, nous engagerons des dispositifs structurants, pour pallier les effets de cette crise qui constitue un révélateur des fragilités pré-existantes de notre tissu économique.

En deuxième lieu, accroître nos futures capacités à investir. En effet, ce budget de la première année de mandature repose sur un niveau d'investissement accru au bénéfice du territoire, qui implique de porter des choix responsables.

Avoir une gestion responsable signifie en troisième lieu de privilégier la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est ce qui est proposé au budget 2021, dont les charges de fonctionnement, à périmètre constant, n'évoluent que de 0,46 % par rapport au Budget primitif 2020, soit une évolution inférieure à l'inflation prévisionnelle. Cette maîtrise s'illustre notamment par le maintien des charges de personnel à un niveau quasi constant.

Enfin, notre dernier objectif est de favoriser la compétitivité des entreprises et de maintenir le pouvoir d'achat des ménages sans augmenter la pression fiscale. Cela se traduit par l'absence de hausse des taux sur l'ensemble de la fiscalité. Il est, au contraire, prévu l'instauration de nouveaux dispositifs d'exonérations fiscales, en matière de cotisation foncière économique pour les librairies non labellisées.

Afin de traduire ces objectifs dans le budget 2021, notre action sera structurée en 3 axes.

- Axe 1 : Développer l'attractivité économique du territoire
- Axe 2 : Prévenir l'impact des changements climatiques sur le territoire
- Axe 3 : Garantir l'équilibre du territoire par la qualité de vie et un service public de proximité

L'année 2021 permettra de transformer le budget d'anticipation 2021 en budget de projet 2022, pour cela, nous ambitionnons de :

- Décliner le projet de territoire en orientations budgétaires pluriannuelles, en investissement comme en fonctionnement.
- Elaborer un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'Agglomération et les communes.
- Amorcer des réformes structurelles permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre au service du projet.

I. UN BUDGET D’ANTICIPATION POUR PRÉSERVER NOS EQUILIBRES TERRITORIAUX.....	4
A) Développer l’attractivité économique du territoire.....	4
1) Agir pour un développement économique solidaire et pour l’emploi.....	4
2) Conforter l’attractivité touristique et le pôle d’excellence nautique.....	6
B) Prévenir l’impact des changements climatiques sur le territoire.....	8
1) Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité.....	8
2) Favoriser les déplacements et les mobilités durables.....	10
C) Garantir l’équilibre du territoire par la qualité de vie et un service public de proximité..	12
II. UNE SANTÉ FINANCIÈRE FRAGILISÉE PAR LA CRISE SANITAIRE	16
A) Présentation des équilibres.....	16
B) Les ratios de ce budget primitif 2021	16
III. EXPOSÉ DU BUDGET PRINCIPAL	18
A) Une section de fonctionnement qui ploie sous les effets de la covid.....	18
1) Les recettes : une structure en évolution notable.....	18
2) Les dépenses	26
B) Le choix d’un investissement soutenu en faveur du territoire.....	30
1) Les recettes	30
2) Des dépenses d’investissement dynamiques.....	30
IV. UNE PRÉSENTATION GLOBALE TOUS BUDGETS CONFONDUS EN VUE D’UNE DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE DETTE 2021	33
A) Situation et structure de l’endettement de l’agglomération	33
B) Une stratégie de la dette à la mesure des ambitions du territoire	36
V. PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES.....	37
A) Budget annexe des transports urbains : un exercice singulier	37
B) Budget annexe de l’eau : un budget en hausse	41
C) Budget annexe des ports de plaisance : un budget sous surveillance	44
D) Budget annexe des parcs d’activités économiques	47
E) Budget annexe de l’assainissement collectif	49
F) Budget annexe de l’assainissement non collectif.....	51
G) Budget annexe ZAC de la Gare	52
H) Budget annexe énergies.....	53

I. UN BUDGET D'ANTICIPATION POUR PRÉSERVER NOS EQUILIBRES TERRITORIAUX

A) DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Cet axe fort et prioritaire de la nouvelle mandature, en lien avec la crise sanitaire sans précédent à laquelle sont confrontés les acteurs socio-économiques de notre territoire et avec notre volonté de développer un territoire dynamique et ambitieux, se décline autour d'objectifs phares :

- Soutenir les acteurs touchés par la crise sanitaire
- Développer des éco-systèmes compétitifs pour le territoire
- Engager des investissements structurants

1) AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE ET POUR L'EMPLOI

En premier lieu, il s'agit de soutenir les acteurs touchés par la crise sanitaire. Dans le cadre du conventionnement avec la Région Bretagne pour décliner sur le territoire les orientations du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Lorient agglomération poursuivra la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique instaurées en 2020 afin d'accompagner les entreprises fragilisées par la crise sanitaire et économique.

- Pass Asso et Pass Commerce et Artisanat

Devant les difficultés du tissu associatif, d'autant plus essentiel en période de crise, Lorient agglomération met en œuvre en 2021 le dispositif Pass'Asso proposé par la Région, avec un cofinancement à parité de la Région (50 %) et du bloc communal (EPCI 25 % et communes 25 %). Doté de 417 000 €, ce fonds interviendra en subvention auprès des associations du territoire connaissant des difficultés financières liées à la crise sanitaire.

En matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, le dispositif « Pass Commerce et Artisanat » fera l'objet d'une mobilisation budgétaire conséquente avec 300 000 € inscrits, permettant le financement de 30 % à 50 % des investissements des entreprises éligibles. En parallèle, l'opération de soutien aux restaurateurs, cafetiers, hôteliers, secteurs particulièrement touchés, est prolongée et 30 000 € sont ainsi budgétés afin de subventionner les achats alimentaires de ces commerçants auprès de producteurs et transformateurs locaux.

- Foncière d'immobilier commercial

Afin de préserver le tissu commercial des centralités et donc leur attractivité malgré la crise actuelle, il est projeté de constituer une foncière d'immobilier commercial afin de permettre le portage de locaux et de résorber la vacance sur les linéaires stratégiques. Une inscription de 1 000 000 € est ainsi proposée pour la capitalisation de la structure qui serait porteuse de cette mission. Les modalités juridiques et financières détaillées de cette foncière seront précisées en cours d'année, suite aux résultats de l'étude menée par la banque des territoires.

En deuxième lieu, Lorient agglomération développera, avec l'appui d'Audélor et de Lorient Technopole, son action d'accompagnement des entreprises pour favoriser leur développement et soutenir l'innovation et ainsi développer des éco-systèmes compétitifs.

- Sur les énergies marines renouvelables et le soutien au pôle d'excellence de la course au large

A travers sa stratégie en matière de transition écologique, Lorient agglomération souhaite, au plus vite, développer un écosystème intégré hydrogène vert. Celui-ci, en plus des différents versants de production / distribution / usages, doit aller de la recherche au développement d'une filière industrielle adaptée de pointe, sur la base du tissu existant qui y est propice (fabrication réservoirs H2, fabrication bateaux H2), et ainsi valoriser l'ensemble des potentiels d'innovation existants sur le territoire. Le territoire de Lorient agglomération, au regard de sa position géographique, de ses usages maritimes et terrestres se prête en effet particulièrement à un amorçage rapide de la filière H2.

Avec ce même objectif de favoriser l'émergence d'écosystèmes dynamiques, Lorient agglomération poursuivra son soutien aux infrastructures portuaires avec un plan pluriannuel d'investissements ambitieux pour le port de pêche de Keroman, financé aux côtés de la Région Bretagne (dans le cadre du syndicat mixte du port de Lorient Keroman). L'année sera particulièrement riche en investissements sur les équipements portuaires, à travers des travaux neufs ou de gros entretiens à hauteur de + 3,3M€, incluant l'extension du pôle course sur le port de Lorient La Base, la réhabilitation du bris clapot existant ou encore l'aménagement du fond d'anse.

Dans le cadre de son développement, le centre technique IDMER verra son soutien augmenter en investissement à hauteur de 200 000€, la subvention de fonctionnement de 87 500 € étant parallèlement reconduite.

Les salons liés à la promotion des produits et métiers du maritime, ltechMer et Pro&Mer, seront soutenus à hauteur respectivement de 55 000 € et 12 000 €.

Enfin, l'agglomération poursuit également son soutien à l'association de médiation scientifique « Maison de la Mer » en reconduisant une subvention de 66 000 €. Les subventions aux structures Marin accueil, Pêcheurs du monde et le Comité départemental des pêches sont reconduites pour plus de 20 000 €.

- Le soutien aux secteurs traditionnels de l'économie du territoire

L'association AudeLor, agence de développement économique et d'urbanisme, est soutenue à hauteur de 1 895K€ afin de permettre notamment l'accompagnement des entreprises fragilisées par la crise et celles portant des projets d'innovation, de développement ou encore fonciers et immobiliers.

Un effort supplémentaire est réalisé pour le secteur de l'agriculture et de l'alimentation avec un nouveau budget de 45 000 € destiné à financer des actions portées par nos partenaires. Par ailleurs, les soutiens aux nouveaux agriculteurs et à la Chambre d'agriculture sont reconduits à hauteur de 42 000 €.

Enfin, Lorient agglomération participera au financement des études à lancer par un groupement piloté par la CCI 56 afin de favoriser la reprise de lignes régulières et charter à l'aéroport de Lorient Bretagne Sud, outil essentiel au développement économique et touristique du territoire.

En matière d'emploi, Lorient agglomération développera sa politique en faveur des clauses d'insertion dans les marchés publics et soutiendra la Mission Locale à hauteur de plus de 700 000 €, afin de favoriser la mise en réseau de tous les acteurs pour dynamiser le marché de l'emploi sur notre territoire, notamment en direction des jeunes qui peinent à entrer sur le marché du travail. Lorient agglomération continuera enfin à s'investir dans le cadre de la politique de la Ville en soutenant des projets en faveur de l'emploi et développera de nouvelles actions en faveur de l'économie sociale et solidaire à travers une inscription globale de plus de 80 000 €.

- La recherche et innovation

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'année 2021 verra le commencement d'un nouveau contrat de plan Etat-Région venant notamment soutenir les projets de recherche et l'immobilier de l'Université de Bretagne Sud. Dans l'attente des maquettes financières, il est proposé 100K€ en investissement.

Le partenariat avec l'UBS est par ailleurs revu et le soutien communautaire augmenté afin de soutenir des actions visant à renforcer l'attractivité de l'UBS et surtout la diffusion de formation et de la recherche public en direction du tissu économique local. Ainsi, dans le cadre d'une convention cadre pluriannuelle, la subvention de 50 000 € en fonctionnement est complétée par une subvention d'investissement de 200 000 €.

Par ailleurs, le soutien aux projets collaboratifs innovants labellisés par les pôles de compétitivité, regroupant entreprises et laboratoires de recherche, est réaffirmé avec une inscription de 150 000€.

Une réflexion partenariale sera également engagée afin de valoriser et de développer l'innovation ainsi que l'offre de formations maritimes sur notre territoire, en lien avec les besoins des entreprises (projet d'inno-campus de la mer).

L'année sera aussi marquée par le développement opérationnel du projet « Handicap Innovation Territoire », lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » de l'Etat en octobre 2019. Plus de 260 000 € seront ainsi mobilisés en investissement et 1,6 million € en fonctionnement afin de permettre le financement d'actions de développement.

Enfin, l'un des leviers pour renforcer l'attractivité économique, est de poursuivre les investissements structurants. Un effort particulier sera mené sur le foncier économique, soit par des extensions de parcs d'activités soit par une action d'optimisation foncière. Ainsi, une part importante du budget annexe sera consacrée aux études et travaux dans les zones du Mourillon Ouest, Boul Sapin, Kergoussel, Kerpont, La Cardonnière.

2) CONFORTER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LE POLE D'EXCELLENCE NAUTIQUE

Les investissements structurants se poursuivront également en matière de tourisme et de nautisme.

Dans le cadre de son schéma de développement touristique, et dans l'attente d'un nouveau projet de territoire, Lorient agglomération confortera, en 2021, les projets engagés pour le développement touristique du territoire, le dynamisme de ses équipements de loisirs (sportifs, culturels, évènementiels), et le renouvellement des espaces muséographiques.

Ainsi, l'office de tourisme communautaire s'installera dans un nouveau bureau à Lorient, situé à proximité de la gare, et le bureau de Ploemeur sera ouvert de manière plus soutenue, afin de pouvoir répondre aux exigences d'un classement de niveau 1 de l'office de tourisme. La subvention versée à l'office s'élèvera, en 2021, à 1 429 400 € et permettra de contribuer à la relance du tourisme et de la

notoriété du territoire à la fin de la crise sanitaire. Cependant, les perspectives de recettes attendues en termes de taxe de séjour sont restées prudentes et évaluées à 700 K€.

Lorient agglomération confirmera également son soutien aux projets sportifs structurants du territoire. Ainsi les deux golfs vont débiter leurs chantiers de réhabilitation des clubs houses qui seront livrés en fin d'année 2021 pour Ploemeur et courant 2022 pour Quéven. Lorient agglomération apportera également son soutien au projet de salle de tennis de table d'Hennebont. Les activités nautiques seront elles aussi soutenues par l'achat de matériel à hauteur de plus de 330 K€ et une étude de programmation sera lancée sur le site de Locastel à Inzinzac-Lochrist.

Lorient agglomération continuera à investir dans les espaces muséographiques et de visite en apportant son soutien en investissement et en fonctionnement au site de Poul Fetan à Quistinic, mais aussi en poursuivant la réflexion sur l'aménagement d'un nouvel espace pour les plus petits à la Cité de la Voile Eric Tabarly (les Moussaillons), en prévoyant le renouvellement muséographique de la Flore et en livrant un nouveau parcours de visite au Haras d'Hennebont.

Les actions autour de la randonnée et le travail avec les communes sur la définition de nouveaux tracés, l'accompagnement des porteurs de projets touristiques (recherche de financement, labellisation tourisme et handicap), les ateliers du tourisme sont des actions plus symboliques financièrement, mais qui contribuent à faire vivre le territoire, à valoriser son image et à mieux accueillir nos visiteurs.

Planification et Gestion des Espaces Maritimes

En investissement, les travaux de dragages d'entretiens de sédiments immergeables se poursuivent dans le cadre du PGOD de la rade de Lorient, avec une opération sur le port de La Base, en lien avec les besoins fonctionnels du port (668 500 € HT). En parallèle, les études technico-environnementales et de planification se poursuivent pour, d'une part, développer la filière de gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable et, d'autre part, consolider la stratégie globale et prospective de gestion intégrée des sédiments (Projet Dour Glaz) (340 000 € HT). Enfin, la mission PGEM entame la constitution d'un atlas de la maritimité du territoire, nécessaire à la définition du volet « mer » de ses politiques publiques (100 000 € HT).

En fonctionnement, 28 000 € sont attribués au fonctionnement normal de la mission, notamment au suivi du site d'immersion des sédiments de dragage, conformément à la convention décennale quadripartite RB-LA-NG-CPM (délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2020).

B) PREVENIR L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Soumis à des inondations récurrentes et à l'effacement de son trait de côté, le territoire de Lorient agglomération subit les impacts visibles liés aux changements climatiques. Pour contribuer à préserver la qualité de vie sur le territoire, et son patrimoine naturel qui en constitue l'une des richesses, plusieurs actions vont être engagées dès 2021 :

- Introduire la réflexion sur le changement climatique comme structurante pour l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre
- Repenser la politique des mobilités dans sa globalité
- Investir dans les nouvelles énergies renouvelables.

Par nature transversale, ces actions irriguent l'ensemble des politiques communautaires et notamment la politique de l'eau et de gestion des déchets.

1) PRESERVER UN ENVIRONNEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Dans le cadre des programmes en faveur de l'environnement et du développement durable, et dans l'attente d'un nouveau projet de territoire, Lorient agglomération a pour objectif de conforter en 2021 les projets engagés pour la préservation et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie.

Sur le volet gestion des milieux aquatiques et qualité de l'eau, la mise en œuvre des contrats de bassins versants se poursuivent et montent en puissance en 2021 : 4ème année du Contrat Territorial Scorff 2018/2022, 2ème année du Contrat Territorial du Blavet 2020/2022 soit un budget global de 1,08 M€. Cet outil de contractualisation regroupe un ensemble d'actions de prévention des pollutions diffuses et de gestion des milieux aquatiques, en lien avec les problématiques d'urbanisme, d'agriculture, de tourisme, d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Il vise à atteindre les objectifs fixés par le SAGE Scorff et Blavet et le bon état des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Dans le cadre des enjeux de prévention des inondations et adaptation au changement climatique Lorient agglomération a défini fin 2018 son système d'endiguement, au travers de 9 ouvrages contribuant à la protection des biens et des personnes sur des secteurs sensibles aux inondations. Les études de danger concernant les ouvrages du système d'endiguement de l'EPCI et leur gestion technique se poursuivent pour un budget de 0,8 M€. Trois nouvelles études seront lancées en 2021.

Confrontée aux grands enjeux environnementaux et au déclin de la biodiversité, Lorient agglomération s'engage au quotidien pour préserver son capital écologique et paysager. Dans ce cadre, l'EPCI va élaborer **un plan d'action stratégique en faveur de la biodiversité (2021/2026)**, stratégie ambitieuse, forte et innovante en faveur de la nature. Les inventaires en lien avec l'atlas de la biodiversité se poursuivent ainsi que le défi famille pour la biodiversité. L'EPCI est opérateur de 3 sites Natura 2000 : Rade de Lorient (fond petite mer de Gâvres et marais Pen Mané à Locmiquelic), le site «Rivière Laïta, Pointe du talud, étang du Loc'h et de Lannéec » et île de Groix. En 2021, les suivis botaniques sur le littoral de Groix-Guidel-Ploemeur, les suivis ornithologiques à l'échelle de la rade de Lorient se poursuivent.

En 2021, divers aménagements et gestion des espaces naturels seront mis en œuvre (0,6 M€), avec notamment le confortement des berges du parc d'eau vive à Inzinzac-Lochrist.

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable pour tous publics se poursuit. Les 3 opérations pédagogiques « S Eau S Blavet », « Ecol'Eau Scorff » et « S Eau S Littoral » continuent en 2021 (91 000 €) ainsi que différentes animations à destination des scolaires et grand public sur les 2 sites dédiés à la sensibilisation à l'environnement (Maison Ile de Kerner et Moulin des Princes - 32 800 €). Une 3ème édition du mois de la biodiversité sera réalisée en 2021. Un plan stratégique santé-environnement est à co-construire.

Les objectifs en matière de gestion des enjeux climatiques se traduisent également dans les politiques communautaires essentielles.

Ainsi, Lorient agglomération met en œuvre au quotidien, pour l'ensemble de ses usagers, un service public performant, de qualité visant à assurer une continuité de service 24 heures sur 24 dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales urbaines, le tout en veillant à garantir un prix de l'eau le plus juste possible.

- Eau potable

Ce service public de qualité passe par la production et la distribution d'une eau potable, obtenue par le biais de l'ensemble des actions portées sur les périmètres de protection, mais également par le fonctionnement optimisé de sites de production et des ouvrages de distribution régulièrement entretenus, renouvelés, sécurisés et modernisés.

Plus de 7,4 M€ d'investissements sont prévus au BP 2021 sur le budget annexe de l'eau, avec notamment un programme de renouvellement du réseau de distribution à hauteur de 5,5 M€, avec pour objectif d'atteindre un taux de renouvellement de 1,25 % par an du linéaire total du réseau. Des travaux sur les usines d'eau potable sont également prévus pour près de 0,9 M€, notamment sur les sites de Dézinio à Languidic, de Groix, de Coët Er Ver à Hennebont et Beg Minio à Ploemeur. Enfin des travaux de réhabilitation et de modernisation sont prévus sur le réservoir de stockage d'eau à hauteur de 0,6 M€.

- Assainissement eaux usées

Sur un territoire aux enjeux environnementaux forts, les ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées sont eux aussi régulièrement entretenus et modernisés pour garantir la qualité des rejets vers le milieu récepteur, aussi bien en zone rurale, urbaine et littorale.

En application des prescriptions du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, 8,9 M€ sont prévus au BP 2021. L'essentiel de ce financement est consacré aux opérations de renouvellement du réseau de collecte, avec une cible d'un taux de renouvellement du linéaire total de réseau de 1,7 % par an. Sur les différentes stations d'épuration près d'un million d'euros hors taxes de travaux sont prévus, notamment sur les sites de Groix, Caudan, Lanester et Hennebont.

- Eaux pluviales

Dans un contexte de changement climatique, avec des épisodes pluvieux de plus en plus intenses, l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines, en partenariat étroit avec les communes impose un entretien préventif régulier, la plus grande réactivité en cas de fortes pluies, mais aussi la mise en place d'un programme d'investissements réguliers et important pour adapter les ouvrages afin de limiter le risque d'inondation.

Sur cette compétence assainissement eaux pluviales urbaines, plus de 3,4 M€ sont prévus au BP 2021. A noter qu'est prévue la mise à jour du schéma directeur avec la réalisation de levés topographiques destinés à améliorer la connaissance du patrimoine.

- Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Lorient agglomération porte une politique ambitieuse et innovante en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. En application de la réglementation nationale et régionale, cette politique est basée sur des actions fortes en matière de prévention de la production des déchets, auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans ce cadre, et pour y contribuer, par délibération au Conseil Communautaire du 2 février 2021, l'agglomération a lancé l'élaboration de son PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). L'élaboration du PLPDMA se fait dans un contexte contraint avec une augmentation réglementaire annuelle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) prévue jusqu'en 2025. Pour la seule année 2021, cette augmentation est estimée à plus de 400 K€. Dans ce contexte, avec le souci de prévenir l'augmentation du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), des actions sont d'ores et déjà menées pour optimiser les coûts de gestion du service (Développement collecte en C0.5, déploiement des déchetteries connectées, rationalisation des contrats de prestations de services...). Celles-ci se poursuivront à travers notamment la révision du schéma de traitement, le développement du réemploi avec une matériauthèque, des Ateliers du Faire soi-même.

L'exercice de cette compétence se fait en veillant à répondre au mieux, aux besoins et attentes des usagers, tant au niveau de la collecte en porte à porte, que par le biais des points d'apports volontaires ou encore des déchetteries ; aussi une démarche de certification ISO 9001 a été lancée et a fait l'objet d'une certification en 2020.

L'année 2021 verra le déploiement des déchetteries connectées sur tout le territoire. Cette démarche novatrice vise à mieux comprendre les usages de la population de l'agglomération, pour mieux y répondre demain, mais également à mieux maîtriser les entrants.

En investissement, plus de 5 M€ sont prévus au BP 2021 pour cette compétence, parmi lesquels plus de 3 M€ pour la requalification et à la modernisation des déchetteries, notamment celle de Guidel.

Transition énergétique

En application des orientations et des objectifs fixés par le PCAET, Lorient agglomération mène des opérations importantes et innovantes afin de contribuer efficacement à la transition énergétique sur son patrimoine bâti et non bâti et leurs différents usages. Cette volonté se traduit par la mise en place notamment de centrales photovoltaïques. Ainsi 300 K€ sont prévus à cet effet en 2021, sur le budget annexe énergies, notamment pour équiper les stations d'épuration et le Parc de Soye.

2) FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LES MOBILITES DURABLES

Lorient agglomération souhaite s'inscrire dans une stratégie des mobilités pour traduire un enjeu de territoire visant à répondre aux besoins des habitants dans leurs déplacements quotidiens, ainsi qu'à des objectifs de transition écologique du territoire, notamment en influant sur les émissions de GDE, la pollution atmosphérique...

La récente Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) offre, en ce sens, un cadre facilitateur pour répondre à des besoins de déplacements diversifiés : marche, vélo, transports collectifs, train, covoiturage, autopartage... qui constituent autant de maillons d'une chaîne de déplacements ; la stratégie qui sera retenue devra s'inscrire dans les documents cadres de Lorient agglomération : Projet de territoire, Plan de développement durable et PCAET, nouveau Plan de Mobilités ou PLUi-M, ainsi que dans le SCoT.

La révision du Schéma Cyclable, l'étude des déplacements autour de la rade de Lorient, la mise en œuvre d'un schéma de développement des Parkings Relais et Aires de Covoiturage, avec les premières réalisations partenariales sur Gestel et Hennebont figurent parmi les actions mises en œuvre dès 2021 pour concrétiser cette stratégie. La poursuite des actions en faveur de l'accessibilité participe à garantir une mobilité pour tous.

Concernant le réseau de transport collectif, les procédures d'acquisition de nouveaux équipements destinés à en faciliter l'utilisation et en accroître l'attractivité seront engagées autour du Système d'Aide à l'Exploitation / Information Voyageurs (SAEIV), permettant notamment d'alimenter une billettique plus souple, et de nouveaux services disponibles sur les smartphones via le MaaS. La création d'un comité des partenaires du Transport complètera la concertation autour de ce service à la population.

La transition énergétique du parc de bus et de la flotte de navires constitue un élément essentiel de lutte contre le réchauffement climatique et les émissions polluantes. L'acquisition à venir de bus au bioGNV puis à l'hydrogène en vue de leur mise en service en 2022 et 2023 pour les premiers véhicules, nécessite une adaptation des dépôts actuels et la réalisation de stations d'alimentation, les études opérationnelles et l'engagement des marchés de travaux sont inscrits au titre de l'année 2021 (2,7 M€ HT).

Concernant les navires, la remise en service du bateau électrique passe par l'étude du changement de sa propulsion, et l'engagement des travaux. La construction d'un nouveau navire Hydrogène sera initiée via une procédure de marché global de performance destinée à en garantir la maintenance ultérieure, 0,9 M € HT sont consacrés en 2021 à ces programmes.

Une analyse sur des projets d'investissements en 2020 concernant la politique de renouvellement des véhicules de service et de l'énergie utilisée (hydrogène, GNV, moteurs thermiques) est à l'étude.

C) GARANTIR L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE PAR LA QUALITÉ DE VIE ET UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Riche de ses 25 communes et de son identité maritime, rurale et urbaine, l'équilibre du territoire s'appuie sur la qualité de vie qu'il offre à ses habitants et l'accès à un service public de proximité. Dans cette perspective, les faits marquants pour 2021 sont :

- L'élaboration d'un projet de territoire et une relation aux communes renforcée
- La préservation de la qualité de vie à travers les grands schémas d'aménagement
- La mise en œuvre de services publics de proximité pour tous les habitants

1) Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire communautaire

- **Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat**

Avec l'approbation du programme local de l'habitat pour la période 2017-2022, la politique de l'habitat de l'EPCI s'articule autour des 3 orientations suivantes : Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien, promouvoir un habitat durable et solidaire et renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat.

Les engagements financiers pour la mise en œuvre du programme d'actions s'élèvent à 37,7 M€ sur la durée du PLH 2017-2022, soit 6,3 M€ par an. A noter que ces 37 millions d'euros génèreront par leur effet levier plus de 347 millions d'euros pour les entreprises locales.

A noter la réalisation, en 2021, d'une étude sur l'opportunité de la création d'un organisme foncier solidaire sur le territoire (61 K€) et le lancement des études pour le PLH 2023-2028 (25 K€).

- **Assurer les maîtrises foncières nécessaires au développement**

Lorient agglomération doit s'assurer de la maîtrise de fonciers pour le développement de ses autres politiques publiques : aménagement de zones d'activités économiques (3,3 M€), préservation de l'activité agricole (100 000 €), gestion des eaux pluviales (25 000 €).

- **La ZAC du quartier de la gare**

Les travaux d'espaces publics se sont achevés en 2020. L'année 2021 portera sur le solde des études en cours d'achèvement dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaires : la Mission de maîtrise d'œuvre de l'amorce du bd Cosmao-Dumanoir, la Mission OPC générale, la Mission d'AMO développement durable ainsi que les poursuites de rédaction des fiches de lots.

2) Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

L'ensemble des ressources de Lorient agglomération sont orientées vers la mise en œuvre des services au plus près des usagers. Ceci se structure autour de 4 axes prépondérants.

- **Une politique du numérique 2021, marquée par plusieurs projets « phares »**

En matière d'investissement, d'abord, avec le projet de conception d'un datacenter mutualisé, avec le groupement hospitalier Bretagne Sud, permettant une mutualisation des moyens, et la recherche de la meilleure technologie du point de vue environnemental. Le coût de ce projet est estimé à 1,7 M€. Il doit permettre de dégager des économies en fonctionnement.

Afin qu'un maximum de communes tirent profit de ce nouvel équipement, il est prévu la mise en place d'un tronçon de fourreaux transrade entre la maison de l'agglomération et Locmiquelic afin de relier nos deux réseaux de fibres optiques présents de chaque côté de la rade. Cela nous permettra

de connecter les communes de Riantec et Locmiquelic directement sur nos datacenter. En outre, l'hôpital et le collège de Riantec pourront être connectés aux infrastructures de nos partenaires grâce au GHBS et au département du Morbihan.

De manière plus globale, 2021 sera l'année des enquêtes publiques sur le domaine maritime et la pose des fourreaux sera faite en 2022 pour un montant d'environ 140K€. D'autres tronçons de fourreaux seront à faire notamment à Quéven et Pont-Scorff afin de sécuriser toutes nos communes de l'est (Hennebont, Caudan, Cléguer, Pont-Scorff, Inzinzac-Lochrist, Quéven) mais également l'établissement du GHBS l'hôpital Charcot.

La transformation numérique de notre administration, en route, se poursuivra aussi par :

Un projet ambitieux et nécessaire à l'optimisation des ressources humaines. Ce système favorisera une meilleure gestion de nos agents, du recrutement à l'évaluation en prenant en compte les compétences et les formations.

La mise en place d'outils de gestions internes, de projets de gestion de patrimoines sont également des demandes récurrentes de nos directions.

Ces outils permettront le développement du nomadisme avec la mise en place d'application sur smartphone dans les services de l'eau et des déchets, notamment, et la finalisation de notre projet de changement de logiciel de Système d'Information Géographique avec le déploiement d'outils nomades pour les agents de terrain.

Le volet le plus important sera tourné vers l'utilisateur. Ainsi, les déchetteries connectées constituent la première étape d'une stratégie de smart city qui sera développée dès le début de l'année 2021. La démarche s'inspirera de ce qui se fait sur d'autres territoires pour développer ce type d'usages.

En 2021, un travail sera engagé sur la mise en place réglementaire du Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme (GNAU), afin de permettre une reconnaissance facilitée de l'utilisateur, dans le respect du règlement général de protection des données.

Des outils en ligne au service des usagers (type chatbot) et les équipements permettant la transmission des séances du Conseil viendront compléter ces dispositifs.

Enfin, le développement du projet Handicap Innovation Territoire (HIT), sera également un enjeu important à travers la mise en œuvre d'une plateforme web permettant de centraliser un maximum d'informations et d'usages pour les personnes en situation de handicap (portail informatique, bases de données, applications et usages numériques...). Cette plateforme importante sera mise en place sur trois ans (2021-2023) avec un coût d'environ 150K€ en partie financé dans le cadre du TIGA.

De manière transversale, l'année 2021 permettra de structurer une véritable politique numérique, autour de la création d'événements réguliers autour du numérique et de la mise en place d'une stratégie et d'une démarche autour de l'inclusion numérique. Pour participer à l'équilibre du territoire, en effet, il convient de prendre en compte les personnes qui ont des difficultés vis-à-vis de l'utilisation du numérique. Dans le cadre du label Territoire Ambition pour un Numérique Inclusif, l'agglomération pourra également mener des actions et des événements. L'une des premières actions sera d'établir la carte de la fragilité numérique de notre territoire.

- **La mise en œuvre d'actions de communication visant à promouvoir l'agglomération, renforcer sa visibilité institutionnelle et ses réalisations et ses projets**

Pour exercer l'ensemble de ces missions, il est proposé en 2021 un budget de fonctionnement de 2,309 M€.

1,494 M€ sont consacrées aux partenariats au titre de la « promotion du territoire » (soit 63% de la de la section de fonctionnement du budget de la direction de la communication) : elles prennent la forme de subventions ou de marchés de partenariats, mis en œuvre pour soutenir l'organisation d'évènements sur le territoire communautaire par des associations locales, des clubs sportifs ou des délégataires. Elles comprennent notamment le soutien à l'organisation du Festival Interceltique (300K€), au CEP basket (50K€), à la Garde du vœu d'Hennebont (60K€), à Lanester Handball (35K€), au Vélo Club Pays de Lorient (5K€), au Football Club de Lorient (355K), à l'accueil d'une étape de la Solitaire du Figaro en 2021 (ticket d'entrée hors prestations évoquées ci-dessous : 100K€) et à la Ville de Lorient pour l'accueil d'une étape du Tour de France cycliste (100K€). Les données retranscrites, ici, sont des propositions budgétaires transmises susceptibles de minoration à l'issue des négociations qui se déroulent sur l'exercice avec les organisateurs d'évènements sportifs.

845K€ sont mobilisés pour mener des campagnes sur les grands projets communautaires (soit 37% de la section de fonctionnement du budget de la direction de la communication):

- Actions institutionnelles - relations aux citoyens : 342 K€. Cette enveloppe correspond à l'édition des publications sectorielles sur les domaines de compétences de l'Agglomération et à la réalisation de l'ensemble des campagnes institutionnelles (172 K€ dont 19K€ sur le projet du quartier de la gare, 10K€ sur la politique randonnée et 15K€ sur le développement économique), ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions spécifiques pour la communication sur le tri et la réduction des déchets, dans le contexte particulier d'une année de mise en œuvre du projet de projet de déchèteries connectées (120 K€). Par ailleurs, 50 K€ sont consacrés aux dépenses de communication interne de l'établissement.
- Promotion - opérations événementielles - relations presse - relations publiques: 304 K€. Cette enveloppe comprend l'organisation d'animations dans le cadre de l'accueil d'une étape de la Solitaire du Figaro (100K€), les relations presse (18K€), la prise en charge d'un stand lors de l'édition 2021 d'Itech'mer (30K€), la réalisation des premières actions en communication du projet HIT (22K€) ainsi que les relations publiques dont la prise en charge des tournages vidéos des Conseils communautaires de l'année en cours (128K€).
- Déploiement des supports imprimés - digitaux - audiovisuels : 199 K€. Cette enveloppe correspond à l'édition de 4 numéros du magazine de l'Agglomération « Les Nouvelles » (176 K€), au développement des supports digitaux (18 K€) et vidéos (5 K€).

Sur la section d'investissement "Communication", Lorient Agglomération dispose dans ce domaine d'un budget de 207 K€, principalement dédié à la mise en place de la signalétique sur les équipements communautaires : Lorient La Base (20 K€), panneaux quartier Gare (15 K€), ateliers du savoir-faire à Caudan (10 K€), signalétique déchèteries dont déchèteries connectées (28 K€), frais généraux dont achat de menues signalétiques ou dépenses d'outils pour les relations publiques (60K€).

- Une politique de soutien aux communes à travers les fonds de concours aux communes

Pour favoriser un développement équilibré du territoire, il est prévu d'inscrire 2,5 M€ sur 3 ans au titre de la deuxième génération du fonds d'intervention communautaire, qui prévoit un fonds de concours maximal de 100 K€ par commune pour le financement de projets structurants sur le territoire. Dans cette perspective, de nouveaux dossiers sont présentés, dès cette première séance communautaire. Il est par ailleurs rappelé que les communes n'ayant pas pu bénéficier de la première enveloppe du FIC pourront en bénéficier en abondement de cette deuxième enveloppe.

Il est également proposé d'inscrire une enveloppe d'1 M€, pour un fonds de concours à la ruralité. Si les crédits sont réservés dès le BP 2021, les modalités seront co-construites au premier semestre 2021 pour permettre une adoption du dispositif au plus tard à la rentrée 2021.

L'année 2021 sera globalement l'occasion de réviser les modalités de relations financières entre Lorient agglomération et les communes, à travers la définition d'un pacte financier et fiscal, qui trouvera son expression au BP 2022.

- **Une gestion responsable du patrimoine bâti communautaire**

Avec un patrimoine bâti de plus 300 unités, en concertation avec les utilisateurs, Lorient agglomération mène une gestion patrimoniale préventive et régulière visant à rendre les bâtiments les plus adaptés à leurs usages, accessibles aux personnes à mobilité réduite, le moins impactant sur l'environnement, mais également le moins coûteux en charges de fonctionnement. Pour cela des travaux de modernisation sont faits régulièrement. Pour l'année 2021, 0,4 M€ sont prévus pour optimiser les consommations en fluides sur le patrimoine bâti communautaire. Des crédits sont prévus pour favoriser le développement d'équipements de production d'énergies renouvelables. Par ailleurs, un schéma global d'optimisation de la gestion du patrimoine communautaire devra être lancé en cours d'année.

II. UNE SANTÉ FINANCIÈRE FRAGILISÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

A) PRESENTATION DES EQUILIBRES

Un budget qui s'équilibre à 198,5 M€



B) LES RATIOS DE CE BUDGET PRIMITIF 2021

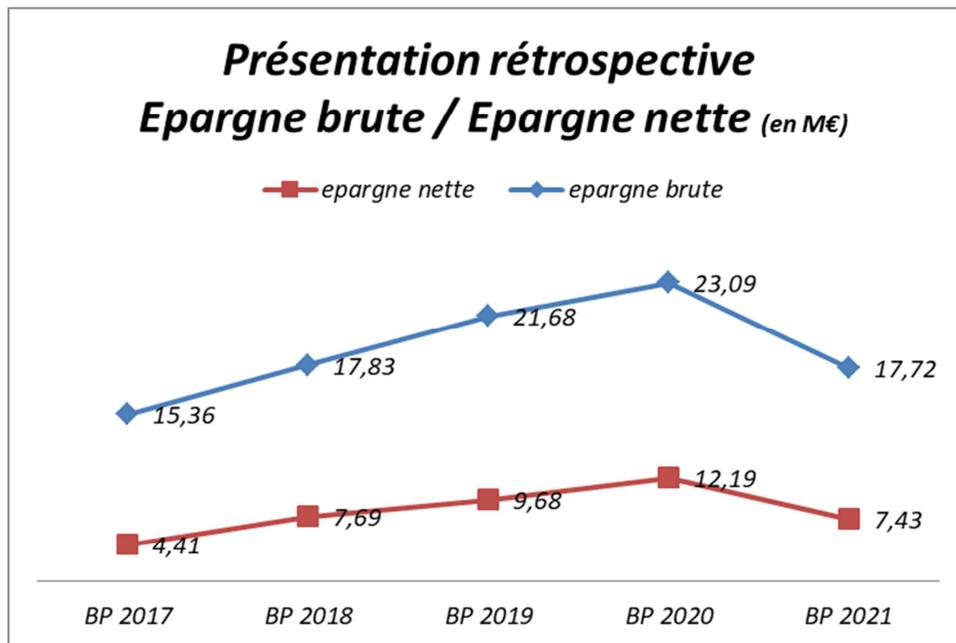
La viabilité du modèle économique de l'EPCI, qui concerne ici le seul budget principal, s'examine à l'aune d'une série d'indicateurs financiers dont l'épargne brute est l'un des soldes les plus pertinents. Le rôle de cet agrégat est en effet de pouvoir mesurer la ressource interne dont dispose Lorient agglomération pour rembourser sa dette et investir.

La maîtrise de cet agrégat aussi appelé CAF brute ou autofinancement, complétée d'une fine connaissance de son ratio d'endettement, permet d'analyser la solvabilité de la structure et de poser les stratégies budgétaires de nature à conserver des marges de manœuvres pour investir.

Au budget primitif 2021, l'épargne brute se situe à **17,72 M€** contre 23,09 M€ en 2020.

Cet indicateur est proposé en baisse pour l'exercice 2021, sous l'effet conjugué de la minoration prudentielle des recettes au stade du BP et d'un maintien des dépenses au niveau de 2020.

Cette crise sanitaire sans précédent contrebalancée par un soutien direct à l'économie du territoire, conduit Lorient agglomération à observer un infléchissement de ses indicateurs à ceux équivalents à 2017, année de référence dans la mise en œuvre de la contractualisation.



L'épargne nette qui est l'épargne réellement disponible pour contribuer au financement des investissements est l'épargne brute dont est déduite l'amortissement du capital.

Le capital de la dette remboursé sur l'exercice, est similaire à 2020, **(10,29M€)**. Ceci ne freine pas la baisse de l'épargne nette qui se situe sur 2021 à **7,43 M€**.

Toutefois, cette analyse produite en budget primitif doit être prise avec précaution. En effet, le résultat clôture qui est présenté en CA et qui est une des composantes de l'épargne brute, n'est pas intégré au budget primitif. La loi de programmation précise d'ailleurs que cette capacité se calcule à date de clôture des comptes (en conséquence au moment du CA).

S'il fait, aujourd'hui, l'objet d'une présentation au BP 2021, seule une analyse pertinente sur la base des réalisations pourra véritablement traduire la solvabilité de Lorient agglomération.

Chaine de l'épargne		BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes de Fonctionnement (1)		126,31	129,44	130,38	133,35	129,41
Recettes exceptionnelles (2)		0,36	0,56	0,81	0,17	0,26
Dépenses de Fonctionnement (3)		110,59	111,05	107,89	109,88	111,43
Reprises sur provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0,20	0,00
Epargne brute (1-2-3-4)		15,36	17,83	21,68	23,09	17,72
Capital de la dette		10,95	11,20	12,00	10,90	10,29
Épargne nette		4,41	7,69	9,68	12,19	7,43

III. EXPOSÉ DU BUDGET PRINCIPAL

A) UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT QUI PLOIE SOUS LES EFFETS DE LA COVID...

1) LES RECETTES : UNE STRUCTURE EN EVOLUTION NOTABLE

La réforme de la taxe d'habitation, prévue au titre de la loi de Finances pour 2018, a vu ses modalités de suppression confirmées par le projet de loi de Finances pour 2020. Elle prend effet en 2021.

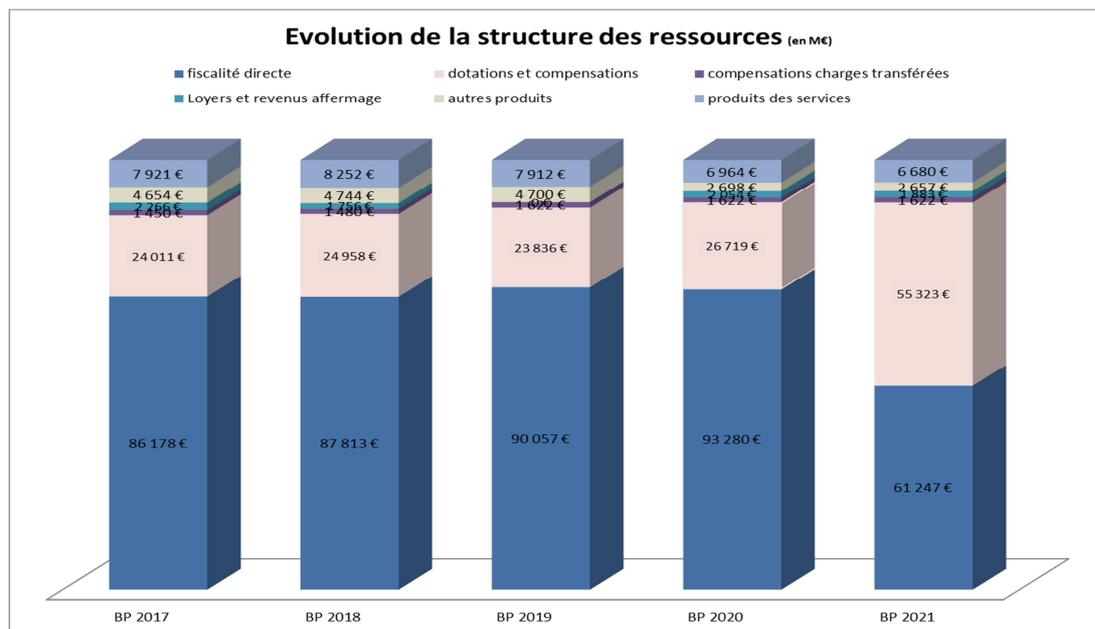
A cet égard, la compensation s'exprime pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de TVA sur la base des taux et abattements 2017.

Cette réforme d'ampleur modifie considérablement la structure des recettes des EPCI. Néanmoins, dans son souci d'accompagner la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des particuliers, la fiscalité reste stable.

Jusqu'à présent, Lorient agglomération jouissait d'une forte autonomie fiscale, du fait du pouvoir de taux dont elle bénéficiait sur des ressources majoritairement assises sur de la fiscalité directe. Désormais, au même titre que la strate des Régions et Départements, l'agglomération voit le panier de ses recettes à leviers, se réduire. Par ailleurs, si la TVA apporte une garantie de stabilité, voire de croissance, assurée de son produit aux EPCI, cette recette nationale sera insensible aux efforts fournis par une intercommunalité en matière de développement économique, d'aménagement commercial, de rénovation urbaine. Il y a ainsi une véritable décorrélation entre les politiques communautaires menées et leur mode de financement.

Enfin, et au cours de cet exercice, cette réforme appellera une réflexion sur les critères de péréquation que sont le potentiel fiscal, l'effort fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF) définis en référence aux flux fiscaux de l'année N-1 et qui conditionnent le montant des dotations ainsi reçues.

Les recettes fiscales qui représentaient, en 2020, 69,95 % des ressources de l'EPCI, ne constitueront désormais plus que 47,32 % de son panier global de produits, dans un contexte de forte volatilité des produits de CVAE et plus encore, du fait de la crise sanitaire, de la CFE. Ces éléments devront être pris en compte, dans la réflexion prospective.



1-1 Les dotations et compensations

Ces dotations s'élèvent à **55,3 M€** contre 26,719 M€ en 2020. Cette augmentation apparente, masque en réalité une stabilité, puisqu'elle intègre les effets de la réforme de la taxe d'habitation.

La **Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)** est estimée à **15,508 M€** contre 15,659 M€ en 2020.

S'agissant du produit de la dotation d'intercommunalité, il est estimé en légère augmentation pour 2021 à hauteur de 4,8 M€ contre 4,7 M€.

La dotation de compensation, deuxième composante de la DGF, fait partie des variables d'ajustement, au niveau national, elle est donc prévue en diminution pour 2021 à 10,7 M€ contre 10,9 M€ en 2020 (- 231 k€ en 2020).

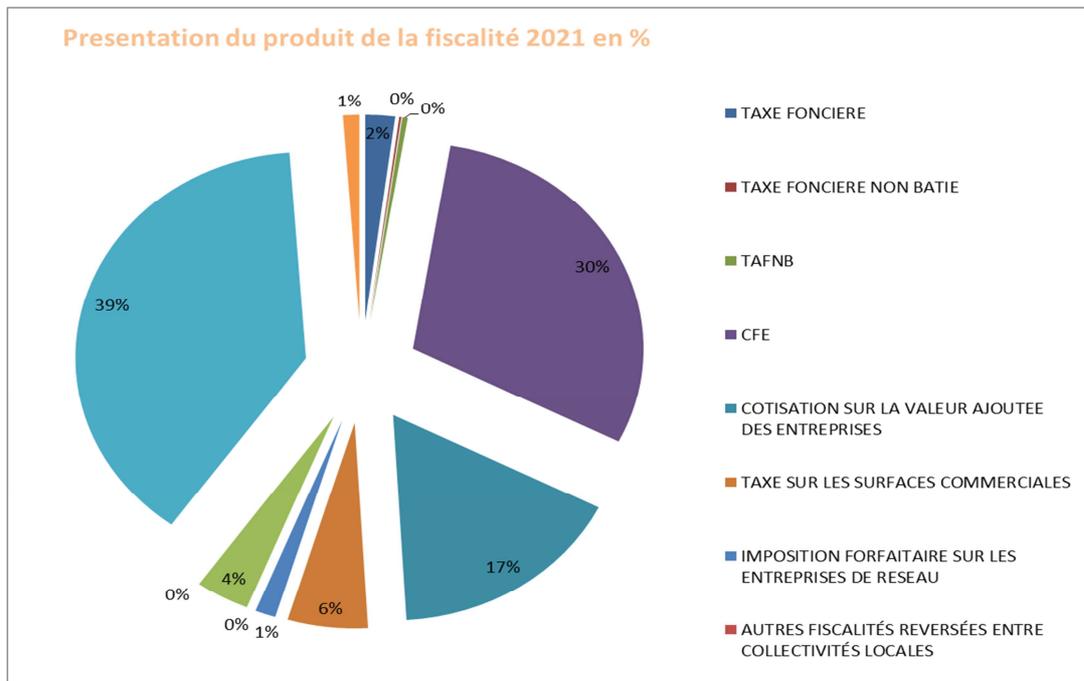
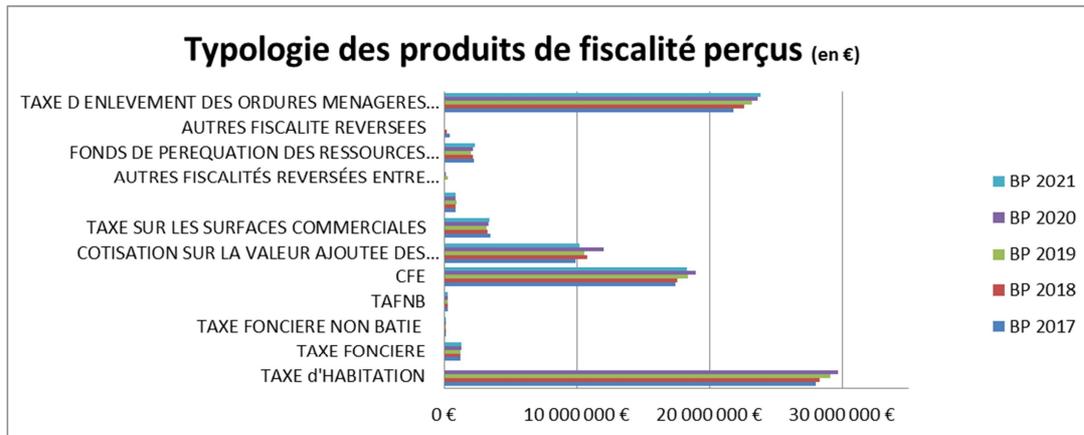
Le **Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales** est estimé à **2,31 M€**, contre 2,331 M€.

Il est attribué au bloc communal de Lorient agglomération, constitué de l'établissement et de ses communes.

La **taxe sur la valeur ajoutée**, nouvelle venue dans la panier des ressources de Lorient Agglomération s'élève à **32,929 M€**.

1-2 Les produits issus de la fiscalité

Cette présentation s'effectuera en deux temps, d'abord sur la fiscalité ménages puis celle des entreprises.



La fiscalité des ménages

La disparition de la taxe d'habitation (TH)

Focus réforme TH

La réforme de la taxe d'habitation, entamée en 2018, continue de produire ses effets.

La taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des foyers à compter 2020. Les 20 % restant verront leur taxe d'habitation supprimée en 2023. Pour eux, la suppression de TH se fera également par pallier, avec une exonération de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022, et enfin de 100 % en 2023.

Dans le cadre de cette réforme, les EPCI se voient, à compter de 2021, affecter une part de la TVA en remplacement du produit de TH. Le produit de remplacement est déterminé par rapport aux bases nettes 2020 et au taux de 2017, ainsi que la moyenne triennale des rôles supplémentaires et la compensation TH reçue en 2020. Un mécanisme de garantie s'applique si le montant de fraction de TVA alloué est inférieur au montant du produit initialement alloué.

Dans la version initiale (LF 2020, avant la crise COVID-19), la fraction de produit net de TVA à transférer est issue du montant des ressources supra, rapporté au produit net de TVA 2020. La loi de finances pour 2021 a supprimé la référence à 2020 pour introduire la référence à 2021, ayant pour conséquence une suppression de l'effet d'aubaine potentiel induit par le dispositif initial. En effet, avec la crise du coronavirus, ce qui était un handicap devenait un effet d'aubaine : en partant de 2020, point bas de recette de TVA, les indexations auraient traduit l'effet de rebond, représentant potentiellement 11 % de croissance. Il s'agit donc de neutraliser des variations de recettes de TVA pour la détermination du ratio de compensation, qui se fera désormais par rapport à l'année en cours (montant à reverser en 2022 = ratio de compensation x TVA 2022).

Notons que cette substitution de recette s'inscrit dans une trajectoire de réduction continue du levier fiscal des collectivités locales et de leurs établissements, qui se trouvent ici soumis à l'évolution future de certains taux de TVA et donc à des mécanismes de compensations financières le cas échéant, par l'Etat.

La taxe sur le Foncier Bâti (FB) est évaluée à 1,27 M€, soit une hausse de 15 k€ par rapport au BP 2020.

La variation physique des bases retenue en 2020 est de + 0,5 %, soit une variation totale des bases de + 1,3 M€ (incluant le coefficient de revalorisation forfaitaire à + 0,2 %).

Le taux d'imposition de foncier bâti est en processus de convergence jusqu'en 2026.

En 2020, deux taux coexistent donc. Ils sont, respectivement, de 0,499 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 0,263 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Pour 2021, les taux devraient être respectivement de 0,496 % et de 0,301 %, le taux moyen reste stable à 0,488 %.

La Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB) est estimé à 91 k€ en 2021 (90,5 k€ au BP 2020).

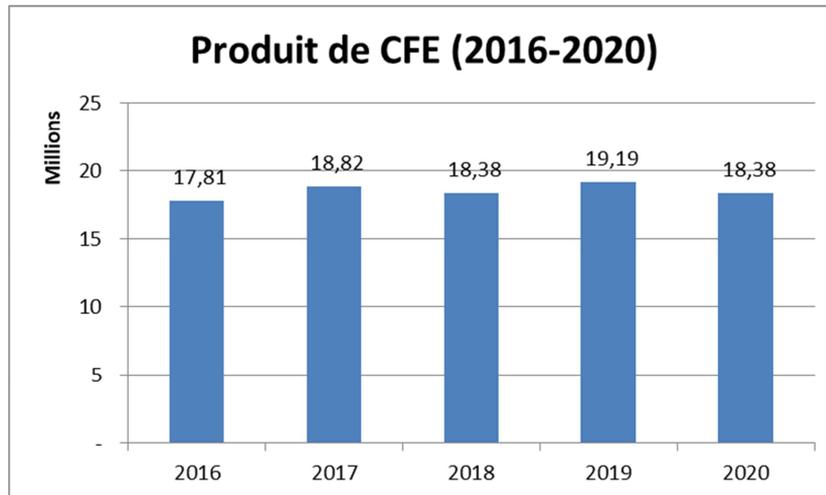
La variation physique des bases de FNB est estimée à - 0,5 %.

Le taux d'imposition du FNB est lui aussi en convergence avec des taux 2020 pour à 3,44 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 2,63 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Le taux moyen, issu des taux constatés dans les deux EPCI avant fusion, est stable à 3,18 %.

La fiscalité des entreprises

La Cotisation foncière des entreprises (CFE) : un produit évalué à 18,280 M€ (-0,72 M€).

Point CFE / CET :



I. La CFE de l'établissement

Le taux moyen d'imposition à la CFE est de 24,71 %. Un dispositif de convergence est en place pour la 7ème année en 2020, suite à la fusion de la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet avec Lorient agglomération au 1er janvier 2014, il se terminera en 2025. En 2020, le taux était de 24,75 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient agglomération et de 23,53 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet.

Des bases minimum de CFE ont été votées en 2015. En 2020, compte-tenu des revalorisations annuelles, les bases minimum suivantes se sont appliquées :

Bases minimum - En €	2020
CA < 10 000 *	526
10 000 < CA < 32 600	1 051
32 600 < CA < 100 000	2 207
100 000 < CA < 250 000	2 207
250 000 < CA < 500 000	2 207
CA > 500 000	2 207

*à/c de 2019, exonération des CA < 5 k€

**Pour rappel, par disposition de la loi de Finances pour 2018, les redevables de la CFE réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 k€ sont exonérés de cotisation minimum.*

Lorient agglomération a voté les exonérations facultatives de CFE suivantes :

- exonération pendant 2 ans des entreprises nouvelles pour les établissements créés ou reprise d'une entreprise en difficulté,
- exonération au taux de 100 % pendant cinq ans pour les créations, reprises, reconversion et extension d'activités industrielles, de recherche scientifique et technique,
- l'exonération de CFE à 50 % pour certaines entreprises de spectacles vivants,
- l'exonération de CFE de 33 % à 100 % pour les cinémas selon leur nombre d'entrées,
- l'exonération à 100 % pendant cinq ans pour création et/ou extension d'établissements implantés

dans les quartiers prioritaires de la ville,
 - l'exonération en faveur des librairies labellisées « librairies indépendantes de référence »,
 - l'exonération pendant 7 ans des jeunes entreprises innovantes ou universitaires.

Il est proposé d'étendre cette dernière exonération pour les librairies non labellisées.

Il est à noter que, conformément au I de l'article 1586 nonies du CGI, les entreprises exonérées de CFE en application de la délibération d'un EPCI à fiscalité propre peuvent, sur demande aux services fiscaux, être exonérées de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de l'EPCI à fiscalité propre.

En 2020, le montant des bases exonérées a été le suivant (représentant un montant de CFE d'environ 430 k€) :

Bases exonérées de CFE en 2020 (en €)		TOTALES*	GRPMT
Entreprises nouvelles		20 914	20 914
Spectacles		13 835	13 835
Cinémas		46 490	46 490
Cinéma arts et essai < 450 000 entrées		2 638	2 638
Habitat dégradé		3 479	3 479
Jeunes entreprises innovantes		11 729	11 729
Librairies indépendantes de référence		11 783	11 783
Quartiers prioritaires de la ville		16 406	16 406
Avocats		3 260	3 260
Diffuseurs de presse		176 115	85 571
Base minimum		2 088 220	1 488 580
TOTAL		2 394 869	1 704 685
<i>*Exo totales y/c CCI et CM</i>			

En jaune les exonérations votées par Lorient Agglomération / En blanc, les exonérations de droit.

II. Les dispositions de la loi de finances pour 2021 (reprise de la note de décembre 2020)

La LF 2021 comporte des mesures relatives à la CET, en lien avec le plan de relance :

- Un premier volet s'articule autour de deux mesures :
 - o La diminution du taux de CVAE de 1,5 % de la valeur ajoutée à 0,75 % à partir de l'imposition 2021. Parallèlement à cette diminution, est prévue la disparition de la part régionale de CVAE (7,25 Mds € au national), permettant ainsi de maintenir les niveaux de produits de CVAE pour le bloc communal et les départements, qui percevront respectivement 53 % et 47 % de la CVAE, contre 26,5 % et 23,5 % :

Répartition du produit de CVAE	Avant réforme	Après réforme
Bloc communal	26,5 %	53 %
Départements	23,5 %	47 %
Régions	50 %	-

- o Le plafonnement de la CET ramené de 3 % de la valeur ajoutée à 2 % (rappel : le dispositif de participation des collectivités au financement de ce dégrèvement a été définitivement supprimé en LF pour 2017). Le coût de cet abaissement est pris en charge par l'Etat.
- Un deuxième volet est constitué par la modernisation des paramètres d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels (méthode dite « comptable » basée sur l'application de taux d'intérêts aux différents éléments de l'établissement pour déterminer

la valeur locative). Datant de 1973, les paramètres utilisés n'apparaissent plus adaptés à la réalité d'aujourd'hui. Concrètement, les taux d'intérêts s'appliquant aux éléments d'actifs, passeraient de 8 % à 4 % s'agissant des sols et terrains et de 12 % à 6 % pour les constructions et installations (pour une baisse de cotisations de 3,3 Md€ au plan national, 1,75 Md€ au titre de la taxe sur le foncier bâti et 1,56 Md€ au titre de la CFE). Les pertes liées à cette réforme de l'évaluation des valeurs locatives des établissements industriels sont compensées par l'Etat (sur le taux de l'année 2020).

Une nouvelle exonération facultative de CFE pour 3 années est créée au profit des entreprises en cas de création et extension d'établissement. Elle est conditionnée à la prise de délibération par les collectivités et EPCI (avant le 1^{er} octobre pour une application l'année suivante). L'exonération de CFE emporte exonération de CVAE.

III. La CFE 2021 de Lorient agglomération

En 2021, le produit de CFE va être impacté, au regard de la crise sanitaire, de deux façons : par la disparition ou la non création d'entreprises qui ne paieront plus/pas cet impôt, mais aussi par la baisse de chiffres d'affaires entraînant un effet sur les cotisations minimum de CFE, via un glissement des contribuables vers les tranches inférieures de chiffre d'affaires.

L'hypothèse d'évolution physique retenue pour les bases de CFE en 2021 est une stabilité par rapport à 2020. Les services fiscaux ont fourni une projection 2021 d'évolution des bases pour les établissements dominants (81 % des bases prévisionnelles de CFE 2021) de + 2,95 %.

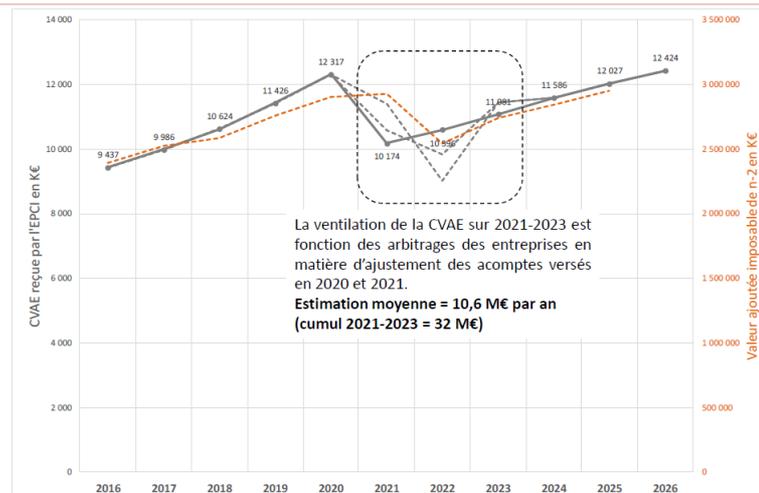
Proposer une stabilité des bases globales signifie une hypothèse de baisse de -11% des bases de CFE des autres établissements, consécutive à des cessations d'activités, tous secteurs confondus, et à des effets de changement de tranches de chiffres d'affaires pour les entreprises soumises à la base minimum.

La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) un produit estimé à 10,175 M€.

Le produit de CVAE est volatile du fait de son assiette : la valeur ajoutée produite par les entreprises. Le mode de perception de la CVAE, par acomptes, accroît également la variabilité du produit perçu par les collectivités. De ce fait, ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse, en cours d'année, en fonction de la notification définitive et des comportements adoptés par les entreprises pour le paiement de leurs acomptes en 2020.

En effet, les entreprises ont la possibilité de réajuster à la baisse le montant des acomptes versés, en fonction de leur valeur ajoutée prévisionnelle. Il est probable qu'elles aient recours à ce levier pour alléger leur trésorerie, ce qui aura un impact sur les encaissements de CVAE 2021 et suivantes, d'ampleurs différentes selon les arbitrages des entreprises.

Simulation (provisoire) de l'évolution de la VA et de la CVAE



Extrait : prospective 2020-2026 (cabinet RCF).

La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) est estimée à 3,442 M€.

La Tascom porte sur les établissements créés depuis le 1er janvier 1960 dont la surface commerciale de vente est supérieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel des ventes au détail est supérieur à 460 000 €. L'imposition est calculée par application d'un taux national, fonction du chiffre d'affaires, à la surface de vente.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est estimée à 884 K€.

L'IFER s'applique à certaines catégories de biens des entreprises de réseaux. A ce titre, sont notamment perçues par Lorient agglomération, les IFER portant sur les transformateurs électriques, les stations radioélectriques, sur la production d'électricité hydraulique et sur les canalisations de gaz naturel.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimée à 23,850 M€ au lieu 23,635 M€ en 2020.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette du compte spécial des déchets ménagers, compris dans le budget principal. Elle s'applique aux ménages et aux entreprises.

Par délibération en date du 29 septembre 2015, le conseil communautaire a choisi de poursuivre le régime de la TEOM en vigueur dans les 2 ex-communautés fusionnées et d'instituer deux zones de perception, avec un dispositif de convergence des taux sur la deuxième zone (24 communes hors Caudan, qui correspond à la zone de perception n°1). Ce dispositif de convergence a permis d'atteindre pour l'ensemble des communes appartenant à la deuxième zone de lissage un taux unique en 2020 de 9,54 %.

Pour mémoire, en 2020, les taux ont été votés comme suit :

	2019 (rappel)	2020
Zone de perception n° 1 :	6,80%	6,80%
Zone de perception n° 2 :	9,54%	9,54%
Pour information : Taux moyen national 2018 (secteur communal)	9,16%	

2) LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2021 s'élèvent à **111,43 M€** contre **109,88 M€**.

A périmètre constant, les dépenses évoluent de manière contenue de 0,46 %.

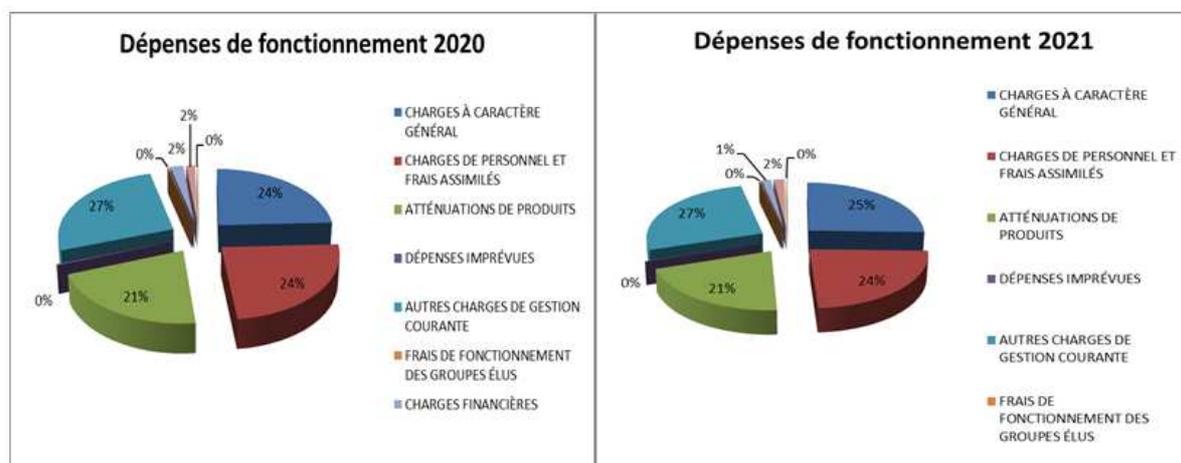
Toutefois, des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire viennent grever le budget, notamment, le pass Asso (417 K€) avec un financement à hauteur de 75 %, mais également les dépenses directes d'hygiène et d'entretien (environ 200 K€).

Par ailleurs, Lorient agglomération est confrontée à la montée en puissance de la taxe sur les activités polluantes (428 K€).

Ces éléments inclus, l'évolution des dépenses de fonctionnement est contenue à hauteur de + 1,41 %, soit un niveau légèrement supérieur au taux prévu dans le contrat de Cahors (1,3%), suspendu en 2020 et 2021.

La ventilation de ces dépenses peut être répartie en 4 gros secteurs de dépenses : les charges à caractère général pour 25 %, les atténuations de produits qui représentent les retours financiers aux communes pour 21 %, les charges de personnel pour 24 % et les autres charges de gestion courante pour 25 % (subventions et cotisations). Cette structure est relativement stable par rapport à l'année précédente.

C'est dans cet ordre que vous seront présentées, dans le rapport de budget primitif, ces dépenses.



Des charges à caractère général difficiles à contenir.

Ce chapitre s'élève à **28,40 M€** (contre 26,717 M€), soit + 5,93 %.

La hausse des coûts de fonctionnement relatifs au traitement des ordures ménagères explique la majeure partie de cette augmentation et les **697 K€**, dédiés à ces dépenses, (dont 428 k€ de TGAP de la progression constante des contrats de prestation de service se situe à 254 K€).

Les actions et études sur la GEMAPI, bassins versants sont contenues à une augmentation de **103 K€**. Les études mises en œuvre sur le Scorff pour **253,5 K€** (+120 K€) et le Blavet pour 227,5 K€ (+177,5 K€).

Une régularisation juridique et comptable (mise en œuvre de contrats et modifications d'imputations budgétaires) impacte fortement ce chapitre avec l'inscription des crédits de partenariats sportifs, non inscrits au BP 2020. Ceci engendre mécaniquement, en comparaison de 2020, une augmentation globale de **566 k€**.

Ces crédits recouvrent, aussi, l'accompagnement de l'agglomération en faveur de la Solitaire du Figaro pour **120 K€**.

Les frais de maintenance de logiciel sont obligatoirement affectés en fonctionnement, compte-tenu de l'évolution actuelle en mode SAAS et de crédits d'études pour le projet de territoire pour **200 K€**.

Une augmentation modérée de la masse salariale

Le montant prévisionnel de la masse salariale est de 26,364 M€, soit une augmentation de 0,11 % par rapport au BP 2020, soit 28 K€.

Les dépenses inscrites prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale, liés pour l'essentiel au GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade, d'échelon et de promotion interne) pour environ 350 K€.

Une économie prévisionnelle de 350 K€ liée aux vacances de poste est prise en compte dans le BP 2021.

Par ailleurs la masse salariale inscrite pour les renforts, remplacements et saisonniers a été reprise à l'identique, soit 1,7 M€ avec l'intégration d'une prévision de 100 K€ pour le versement de la nouvelle indemnité de fin de contrat à laquelle nous serons soumis à partir de 2021. Cela représente 6,79 % de la masse salariale globale.

Sur le budget principal, la cotisation au CNAS est budgétée pour 130k€, la participation à la prévoyance représente une dépense annuelle d'environ 65k€, et 35k€ précédemment payés sur le chapitre 67 sont budgétés au chapitre 12 pour le financement de diverses allocations (allocation enfant handicapé, participation centres de loisirs et autres).

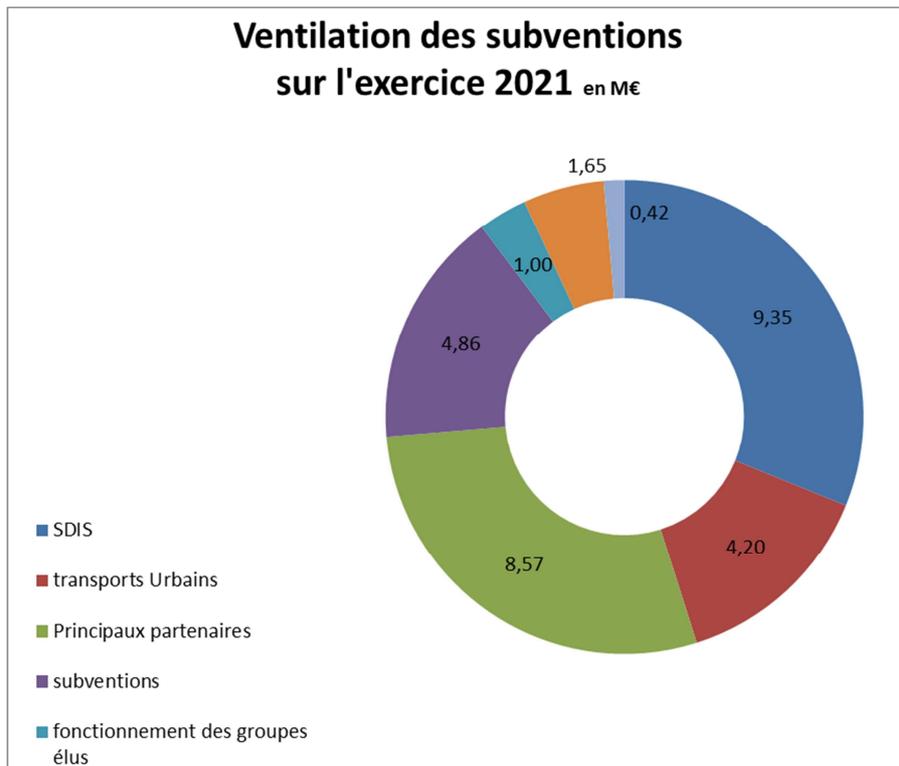
La masse salariale est donc globalement maîtrisée de BP à BP. L'année 2020 sera néanmoins atypique du point de vue des réalisations, compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les recrutements, avec un fort taux de vacance dite frictionnelle.

Les dépenses d'« atténuation de produits » quasi-stables à hauteur de 23,025 M€ contre 23,095 M€ en 2020.

La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est gelée à 9,165 M€ depuis 2014.

Les attributions de compensation de fonctionnement, hors nouveau(x) transfert(s) de compétence(s), à verser aux communes membres de Lorient Agglomération seront de 11,040 M€ pour les dépenses.

Les autres charges de gestion courante sont ici composées de subventions et contributions : elles représentent 29,627 M€ contre 29,1 M€ en 2020. Elles représentent les dépenses liées au financement du SDIS, les dotations, les participations statutaires (syndicats mixtes, cotisations, adhésions...).



La contribution au SDIS est en diminution, suite à l'effet conjugué de la redéfinition des modalités de contribution au profit de Lorient agglomération et du faible niveau d'inflation, et représente 9,354 M€ contre 9,408 M€ en 2020.

Les subventions aux principaux partenaires sont réparties comme suit :

Les partenaires de LA en 2021	
SELLOR MUSEO	3 140 000,00 €
SELLOR CNK	1 112 000,00 €
PARC DES EXPOSITIONS SEGEPEX	144 000,00 €
MAPL	662 760,00 €
PATINOIRE LS SCORFF LOISIRS	185 000,00 €
AUDELOR	1 895 000,00 €
OFFICE DU TOURISME	1 429 500,00 €
	8 568 260,00 €

Le transport urbain représente 4,2 M€ contre 4,323 M€ au BP 2020, avant prise en compte de l'impact de la crise sanitaire, effectué en décision modificative 2021.

Les autres subventions de fonctionnement s'élèvent à 5,33 M€. Il semble par ailleurs important de préciser que sont présentés 1,5 M€ au titre du projet Handicap innovation et territoire HIT.

La délibération relative aux subventions et cotisations permet de bénéficier d'une approche individualisée des attributions proposées.

Des charges financières en nette diminution de 2,235 M€ en 2020 à 1,630 M€ en 2021.

La minoration des emprunts et le contexte des taux bas, permettent d'inscrire des montants de charges financières minorées de - 27,07 % soit - 605 000 €.

Les contributions au budget annexe des ports de plaisance sous une contrainte financière forte.

Le budget principal contribue au budget annexe des ports de plaisance pour 1,6 M€ contre 1,390 M€ en 2020.

B) LE CHOIX D'UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN FAVEUR DU TERRITOIRE

Lorient agglomération s'engage dans l'élaboration en 2021 d'une nouvelle programmation pluriannuelle des investissements qui déclinera les ambitions du projet de territoire. Sans attendre, les dépenses réelles d'investissement sont en hausse dès le budget 2021.

1) LES RECETTES

Elles s'élèvent à 67,043 M€ en réel et ordre et 46,77 M€ en réel.

Les recettes réelles hors emprunt s'élèvent à 29,68 M€.

Elles comprennent les recettes provenant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée sont attendues pour 4,5 M€.

Les subventions sont à ce stade évaluées à 9 M€. Cependant la programmation ambitieuse appelle en contrepartie l'optimisation des cofinancements. Celle-ci se traduira sur l'exercice par la participation au plan de relance proposé lors du projet de Loi de Finances Intiale de l'Etat pour 2021.

D'ores et déjà, la recherche de partenariats financiers conduit à amorcer les projets FEDER auprès de la Région Bretagne pour un montant prévisionnel global de 78 M€, potentiellement éligibles au plan de relance européen REACT UE 2021-2023 et au FEDER breton 2021-2027 (respectivement 94 M€ et 323 M€ pour la Bretagne).

Par ailleurs, les projets actuellement en cours de subventionnement sont les suivants :

- Appel à projets ADEME sur l'écosystème hydrogène (en cours)
- Financement des plans biodiversité (0,5 M€ / 0,4 M€)
- Appel à projet fonds friche (Kergoussel 0,26 M€ / 0,2 M€)
- Acquisition d'un navire hydrogène et remotorisation (7M€ / 2,75 M€)
- Rénovation énergétique de Créa DSII 2021 (1,3 M€ / 1,04 M€)
- Rénovation énergétique des bâtiments publics (1,5 M€ / 0,7 M€)

2) DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUES

Les dépenses totales d'investissement, d'un montant de 74,150 M€ au BP 2020, se situent pour le BP 2021 à 64,749 M€.

Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 54,462 M€, contre 51,250 M€ en 2020, soit une **augmentation de 6 % des investissements au profit du territoire.**

Les principales dépenses du budget principal se déclinent ainsi :

- **Les opérations financières : 13,327 M€**
 - Remboursement de capital d'emprunt : 10,287 M€
 - Participations (2,3 M€)
 - 1 M€ de participation à la SEM Lorient Keroman (au titre de l'élèveur à bateaux),
 - 1 M€ d'euros d'apport à XSEA pour l'opération de foncière économique
 - 300 k€ pour le projet Handicap Innovation Territoire

- Dépenses imprévues : 700 k€
- **Les opérations pour compte de tiers : 8,040 M€**
 - Opérations pour comptes de tiers : 8,040 M€ sont inscrits au BP 2021, concernant principalement l'avance au SM du port de pêche de Lorient Keroman pour la construction d'une station d'épuration
- **Dépenses d'équipement : 43,382 M€ composées des principaux projets suivants :**

MISSION 1 : AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – budget principal	Montant
Subvention d'équipement au SM Port de Pêche	1 466 000 €
Projet Handicap Innovation Territoire	517 000 €
Travaux sur Parc des Expositions	468 000 €
Zones d'activités	329 000 €
Base Sous-Marins	978 000 €
Subventions Pass Commerce	300 000 €
Autres programmes divers	762 000 €
TOTAL	4 820 000 €

MISSION 2 : CONFORTE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE – budget principal	Montant
Haras d'Hennebont	1 115 000 €
Complexe sportif de tennis de table d'Hennebont	795 000 €
Cité de la voile Eric Tabarly	604 000 €
Offices de tourisme	467 000 €
Golfs de Plomeur et Quéven	419 000 €
Centres nautiques	346 000 €
Parc d'eau vive	285 000 €
La Flore	211 000 €
Site de Port Lay - Groix	195 000 €
Autres programmes divers	510 000 €
TOTAL	4 947 000 €

MISSION 3 : GARANTIR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE – budget principal	Montant
OPAH / PLH	6 100 000 €
CENTRES DE SECOURS	1 003 000 €
RESEAU FIBRE OPTIQUE	564 000 €
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE / MISSIONS EVANGELIQUES	201 000 €
ETUDES D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT	102 000 €
CHARTRE POUR L'AGRICULTURE	100 000 €

Autres programmes divers	631 000 €
TOTAL	8 701 000 €

MISSION 4 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET MOBILITES DURABLES – budget principal	Montant
TCSP – 2 ^{ième} tranche	2 432 000 €
Gare PEM	934 000 €
Parkings relais	512 000 €
Politique cyclable	162 000 €
Plan de déplacement urbain	155 000 €
Parking Sud quartier de la gare	98 000 €
Accessibilité des bâtiments	60 000 €
Autres programmes divers	255 000 €
TOTAL	4 608 000 €

MISSION 5 : PRESERVER UN ENVIRONNEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE – budget principal	Montant
Reseaux et ouvrages eaux pluviales	3 108 000 €
Modernisation des dechetteries	3 074 000 €
Collecte des dechets menagers residuels et recyclables	2 108 000 €
Etudes d'aménagement et d'environnement	940 000 €
Intervention sur le patrimoine bati	585 000 €
Locaux espaces naturels - kerguelen	402 000 €
Bassins de retention	308 000 €
Parc d'eau vive	250 000 €
Installations de traitement des dechets	239 000 €
Plan de prevention des risques technologiques	186 000 €
Autres programmes divers	1 447 000 €
TOTAL	12 647 000 €

MISSION 6 : MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES COMPETENCES – budget principal	Montant
Fic - fonds d'intervention communautaire	2 040 000 €
Services generaux	1 734 000 €
Data center	600 000 €
Schema territorial numerique	585 000 €
Cartographie numerique	390 000 €
Autres programmes divers	2 311 000 €
TOTAL	7 660 000 €

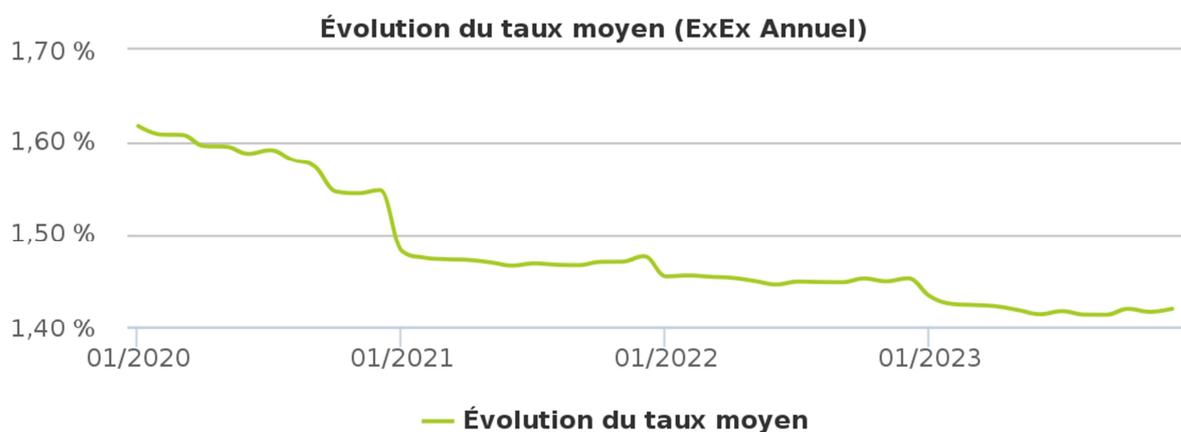
IV. UNE PRÉSENTATION GLOBALE TOUS BUDGETS CONFONDUS EN VUE D'UNE DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE DETTE 2021

Préalablement à l'examen des 8 budgets annexes, il vous est proposé une présentation de la stratégie de dette tous budgets confondus.

A) SITUATION ET STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION

Tous budgets confondus, l'encours de dette au 1er janvier 2021 s'établit à **195,6 M€**, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de **1,47 %**.

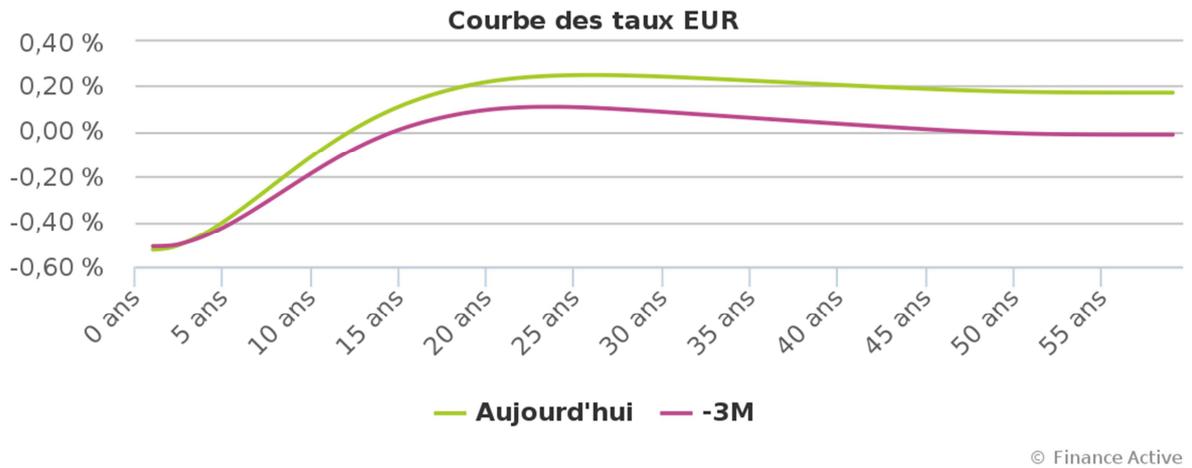
Aujourd'hui la maturité moyenne de la dette de Lorient agglomération est établie à **6 ans et 10 mois** et la durée de vie résiduelle est de **12 ans et 9 mois**.



© Finance Active

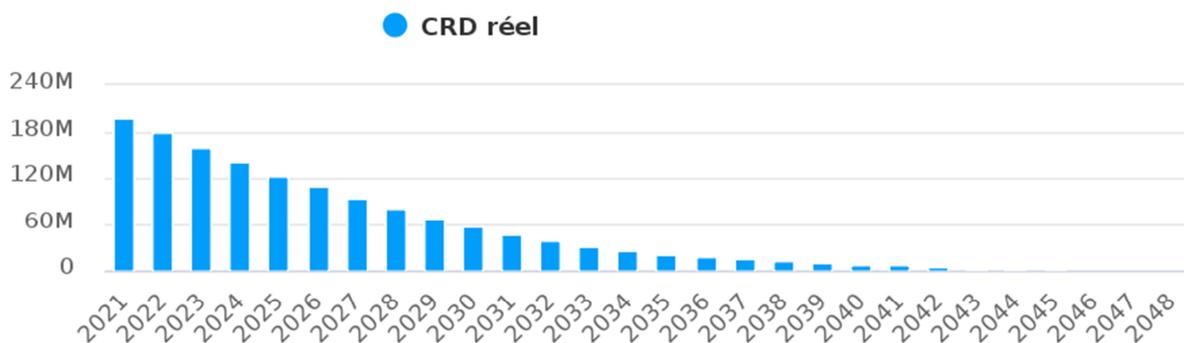
Les conditions particulièrement favorables de financement ont favorisé une diminution sensible de ce taux d'intérêt moyen pondéré. Ceci permet d'obtenir une stabilisation des charges financières malgré l'augmentation projetée de l'endettement de l'EPCI.

La qualité de la structure de la dette (encours) actuelle, comme des taux en vigueur, permettent d'ores et déjà de projeter un taux d'intérêt moyen en diminution sur les prochains exercices. Cette anticipation est corroborée par la projection anticipée des taux interbancaires qui, à ce jour, restent négatifs sur plusieurs exercices avant de retrouver des niveaux plus habituels.



Il convient cependant de noter que les anticipations de taux début février sont de 0,20 % supérieures aux projections trois mois auparavant. Les perspectives de vaccination permettant une sortie de la période de crise due à la pandémie du Coronavirus laissent en effet présager d'un retour à une activité économique moins dégradée. Les taux d'intérêt sont néanmoins, à ce jour, annoncés comme particulièrement faibles sur une très longue période.

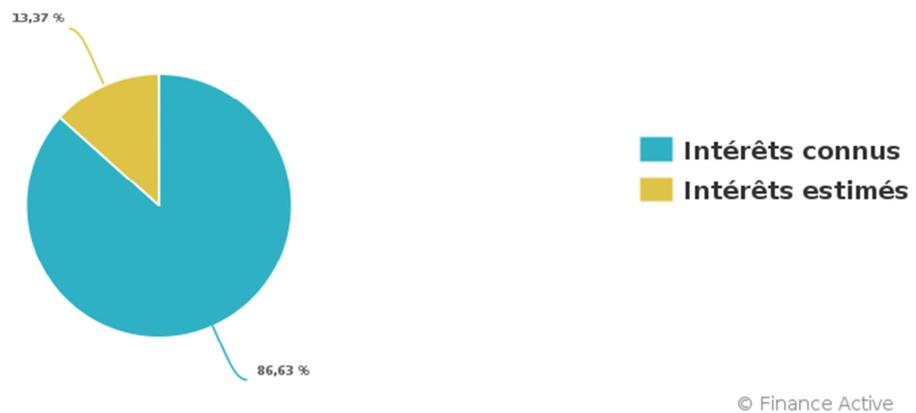
Le profil d'extinction de dette de l'encours actuel présente une structure classique d'extinction progressive, sans ruptures marquées.



Pour l'exercice 2021, tous budgets consolidés, il est prévu un remboursement en capital de 19,912 M€ et un paiement de 2,859 M€ d'intérêts.

Ces données ne sont qu'estimatives en raison de la présence d'emprunts à taux variables dans l'encours de Lorient agglomération. Néanmoins l'exécution budgétaire devrait être très proche de la prévision en raison de la relative faible proportion d'intérêts estimés dans le total des intérêts à payer :

Répartition entre intérêts connus et estimés



© Finance Active

En ce qui concerne le seul budget principal, le capital à rembourser est prévu proche de 10 M€ ; les intérêts de dette proches de 1,491 M€. Il convient de noter que si la part d'emprunts à taux variable est légèrement plus importante sur le budget principal que sur les budgets annexes, la part des intérêts estimés dans le total des intérêts reste faible (16 %).

Concernant l'analyse du risque de taux, il convient de noter que la dette de Lorient agglomération peut être considérée comme peu risquée. En analyse consolidée, 95 % de l'encours de dette est classé en catégorie A1 selon la charte de bonne conduite dite Charte Gissler. La catégorie A1 est constituée d'emprunts à taux fixes simples ou à taux variables sans effets de leviers et utilisant des indices simples (Livret A, Euribor,...).

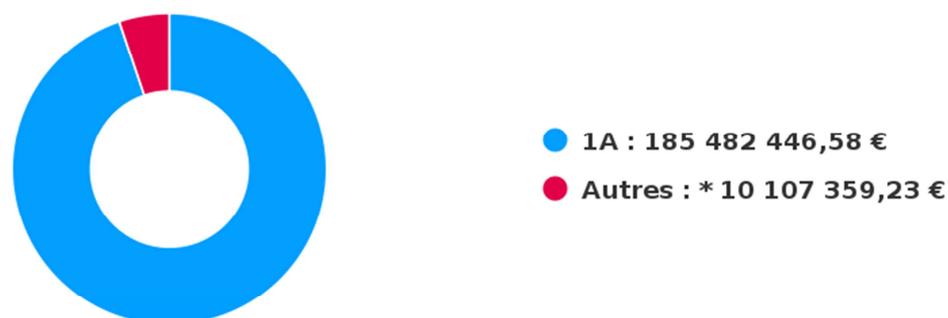


FIGURE 1 REPARTITION GISSLER DE LA DETTE

Seuls les emprunts classés au moins C au moins 3 de la charte sont considérés à risques réels.

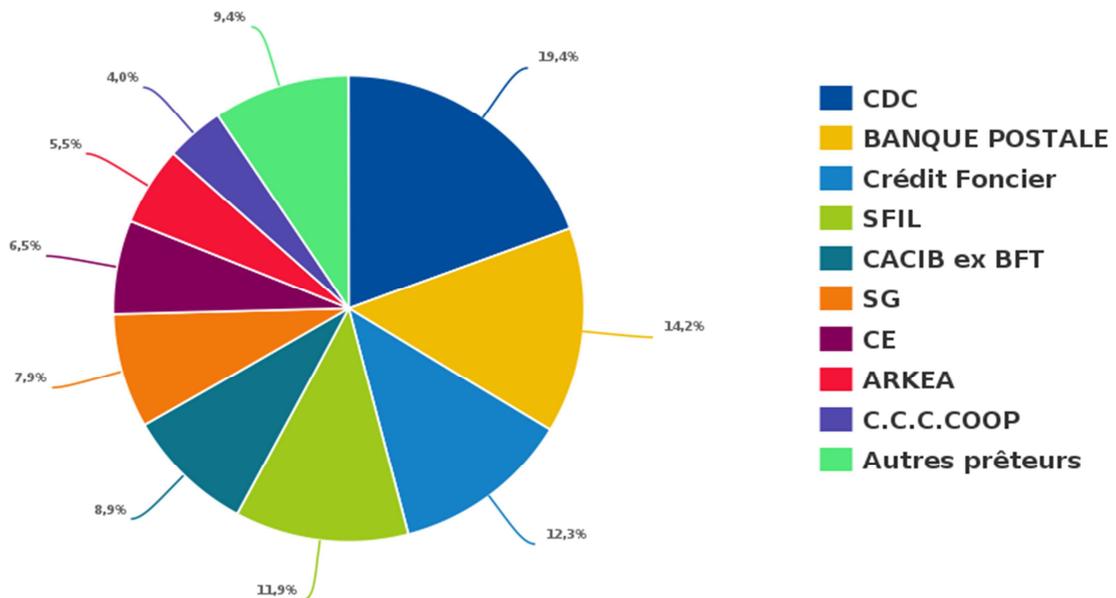
Ces emprunts représentent 0,69 % de l'encours de dette de l'agglomération, soit un capital restant dû de 1,344 M€.

A noter que les emprunts les plus mal classés (F6), libellés en devises étrangères ne sont présents que sur le budget annexe de l'eau où ils représentent 0,75 % de l'encours total de la dette. Ils ne représentent donc pas un risque réel sur l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, la répartition de la dette par organisme prêteur montre une structure de dette équilibrée avec plus d'une douzaine d'établissements prêteurs. L'établissement portant la part la plus

importante de la dette de Lorient est la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) pour légèrement moins de 20 % de l'encours total.

Répartition du CRD par banque en date de visualisation



© Finance Active

Les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ont la particularité d'avoir une durée de vie résiduelle plus importante. Cette durée de maturité plus longue des contrats proposés par cet établissement constitue l'avantage majeur de l'offre de la CDC.

B) UNE STRATEGIE DE LA DETTE A LA MESURE DES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Ces dernières années la stratégie de la dette, initialement orientée vers la recherche de contrats de prêts au meilleur prix du marché, s'est étoffée, sous l'effet attractif du marché du financement bancaire d'une dynamique de renégociation globale la structure de sa dette. Ceci a permis de minorer capital et intérêts restant dus.

En 2021, l'établissement prolongera l'optimisation de ses financements et adoptera, aussi, une stratégie de mobilisation en lien avec les besoins de financement de la nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement.

Ainsi, pour les projets les plus structurants du territoire ou les biens à durée de vie longue (opérations sur les ports ou certaines opérations sur les transports ou l'eau et l'assainissement par exemple) des financements de longs termes seront privilégiés. D'autant plus que les niveaux de taux d'intérêts sur les prochaines années resteront faibles et peuvent inciter à mobiliser de la dette de long terme à taux fixe. Par ailleurs, pour les budgets de stocks (budgets des parcs d'activités ou de la ZAC de la gare notamment), des emprunts de court terme à remboursement du capital *in fine* seront privilégiés.

V. PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES

A) BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS : UN EXERCICE SINGULIER

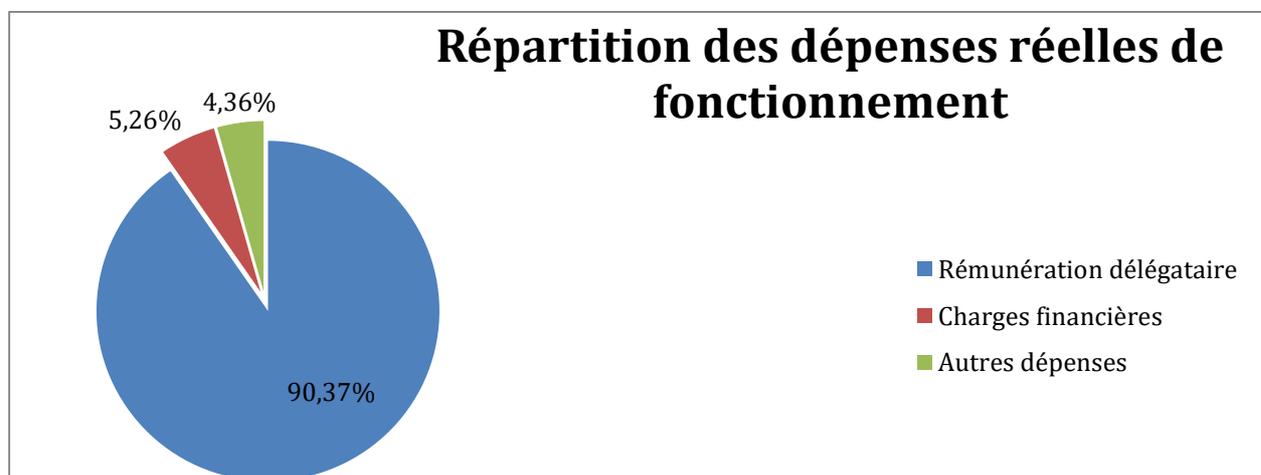
Transports urbains	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	37 230	39 845
	Ordre	2 660	45
	TOTAL	39 890	39 890
	Rappel 2020	43 127	43 127
Investissement	Réel	7 824	5 209
	Ordre	45	2 660
	TOTAL	7 869	7 869
	Rappel 2020	5 311	5 311

Le budget annexe des transports reste fortement marqué par les incertitudes liées à la crise sanitaire. Ces marqueurs sont notables sur le volet des recettes (versement mobilité et billetterie) ou des dépenses (rémunération du délégataire).

Le budget 2020 avait bénéficié d'un ajustement en fonction des prévisions des conséquences de la pandémie. En conséquence, les comparaisons de budget à budget sont ici peu opérantes.

1) Section d'exploitation : une contrainte moins importante

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles du budget transport s'élèvent à 37,230 M€, soit une évolution à la baisse, principalement liée à la baisse prévisionnelle de la rémunération du délégataire.



La rémunération du délégataire représente plus de 90 % des dépenses réelles de fonctionnement de ce budget. Ce poste de dépenses est attendu en diminution sur l'exercice 2021 en raison :

- D'indices d'actualisation de cette rémunération en moindre augmentation par rapport aux derniers exercices.
- Du solde de l'exploitation 2020 restant à définir mais plus favorable à notre établissement, du fait de la diminution des charges supportées par le délégataire, notamment en période de confinement. Afin d'être accompagné dans les négociations avec le délégataire sur la définition du solde 2020, Lorient agglomération a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pluridisciplinaire.

Point actualité 2021 :

La mission confiée au groupement AMO porte également sur les contours juridiques, financiers et techniques de la future délégation de service public et comprend une étude Origine-Destination préalable au renouvellement de la DSP pour étayer la situation actuelle de notre réseau.

Une autre étude importante est actuellement menée et incluse au budget primitif 2021 à propos de la politique de renouvellement des véhicules du service (bus et bateaux) et de l'énergie utilisée (GNV, hydrogène, moteurs thermiques,...). Des choix politiques retenus à l'issue de cette étude dépendra l'évolution budgétaire de ce budget annexe et des modifications subséquentes au budget pourront être à envisager.

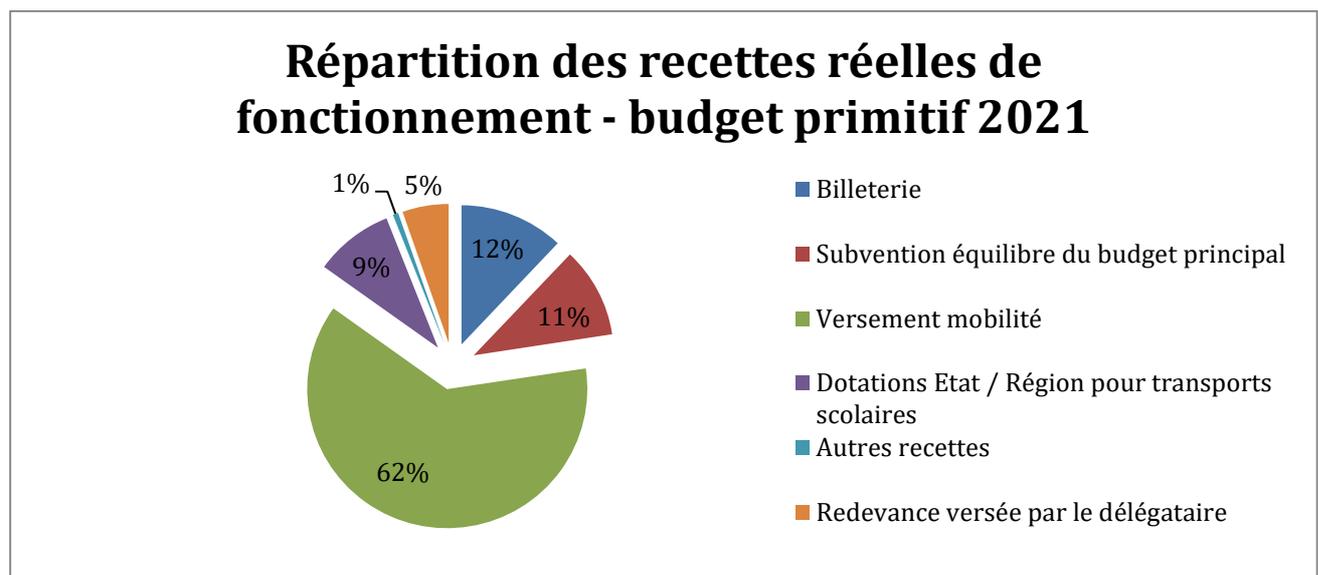
L'autre poste de dépenses significatives est la charge financière (intérêts de dettes propres au budget ainsi que, pour plus de 90 % des charges financières, le remboursement au budget principal des échéances de dettes relatives au TCSP).

Focus masse salariale

La masse salariale est stable à 427 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 39,845 M€.

La répartition de ces recettes tient compte des incertitudes sur le niveau de fréquentation, des décisions tarifaires et de l'incertitude portant sur la perception du versement mobilité, principale source de financement de ce budget avec plus de 60 % des recettes.



Au stade du budget primitif, la participation du budget principal à ce budget annexe est arrêtée à 4,2 M€ €, soit 11 % des recettes totales.

Les recettes de billetterie (prix acquitté par l'utilisateur) sont presque du même ordre que la participation du budget principal (prix acquitté par le contribuable).

2) Section d'investissement

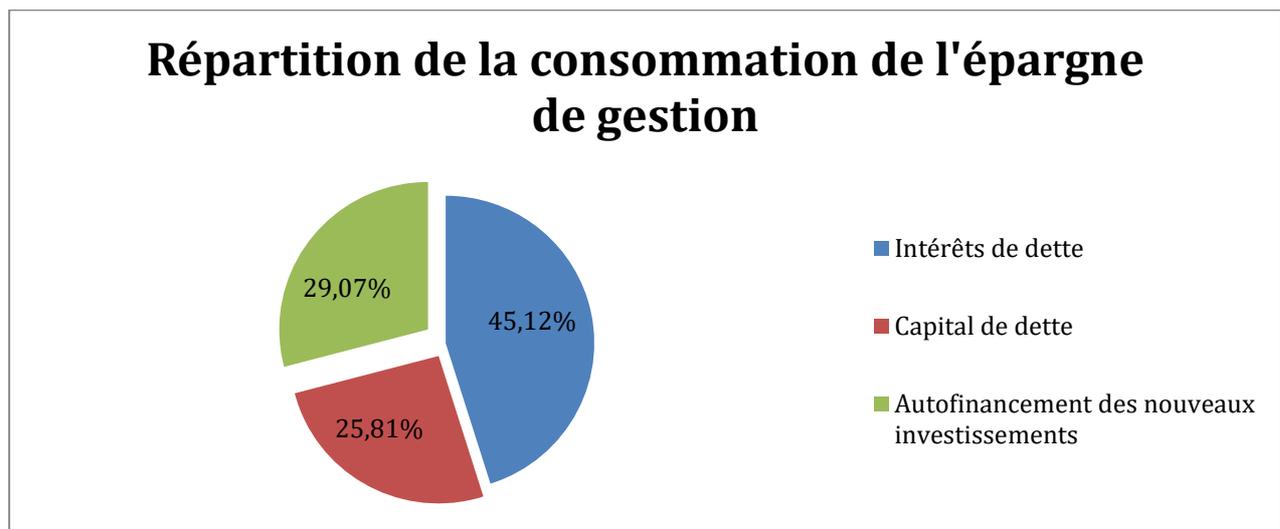
Les dépenses d'équipement prévisionnelles sont en forte progression, afin de permettre une mise à niveau des équipements. Elles s'élèvent ainsi à 6,6 M€ (contre 4,1 M€ au BP 2020) et sont composées notamment :

- d'acquisition de bus (1,7 M€)
- d'acquisition de navires à passagers + gros entretien de la flotte (2,6 M €)
- du renouvellement du système d'aide à l'exploitation information voyageurs (0,4 M €)
- du renouvellement du système de billettique (0,3 M€)
- de travaux dans le dépôt Demaine (0,5 M €)

L'emprunt nouveau inscrit au BP 2021 est à hauteur de 5 M€ pour 1,2 M€ de capital de dette remboursé, soit une augmentation de l'encours prévisionnel de dette de 3,8 M€.

Quelques ratios financiers

L'épargne de gestion dégagée par le budget annexe des transports urbains est prévue à hauteur de 4,765 M €. L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, éléments de dette et éléments exceptionnels exclus.



La part des intérêts de dette dans la consommation de l'épargne de gestion est importante. Ceci résulte du choix initié à la construction du Triskell et guidé par des considérations d'optimisation de récupération de TVA, de faire porter par le budget annexe des transports urbains le remboursement des échéances de la dette (imputées au budget principal).

Ce remboursement occasionne une dégradation de l'épargne brute sur ce budget et entraîne mécaniquement une lecture améliorée de la capacité de désendettement du budget (encours de dette / épargne brute) puisqu'il ne supporte pas l'encours de la dette.

Près de 30 % de l'épargne générée par le fonctionnement du budget est donc mobilisée par l'autofinancement des nouveaux investissements, assurant un taux d'autofinancement (épargne nette / dépenses d'équipement) à 21 %.

La capacité de désendettement au BP 2021 du budget annexe des transports urbains s'établit à 4,6 ans contre 3,62 ans en BP 2020.

B) BUDGET ANNEXE DE L'EAU : UN BUDGET EN HAUSSE

Le budget primitif 2021 s'équilibre en exploitation à un montant de 24 203 500 € (soit + 0.22% par rapport au BP 2020) et en investissement à un montant de 12 732 000 €.

1) Section d'exploitation

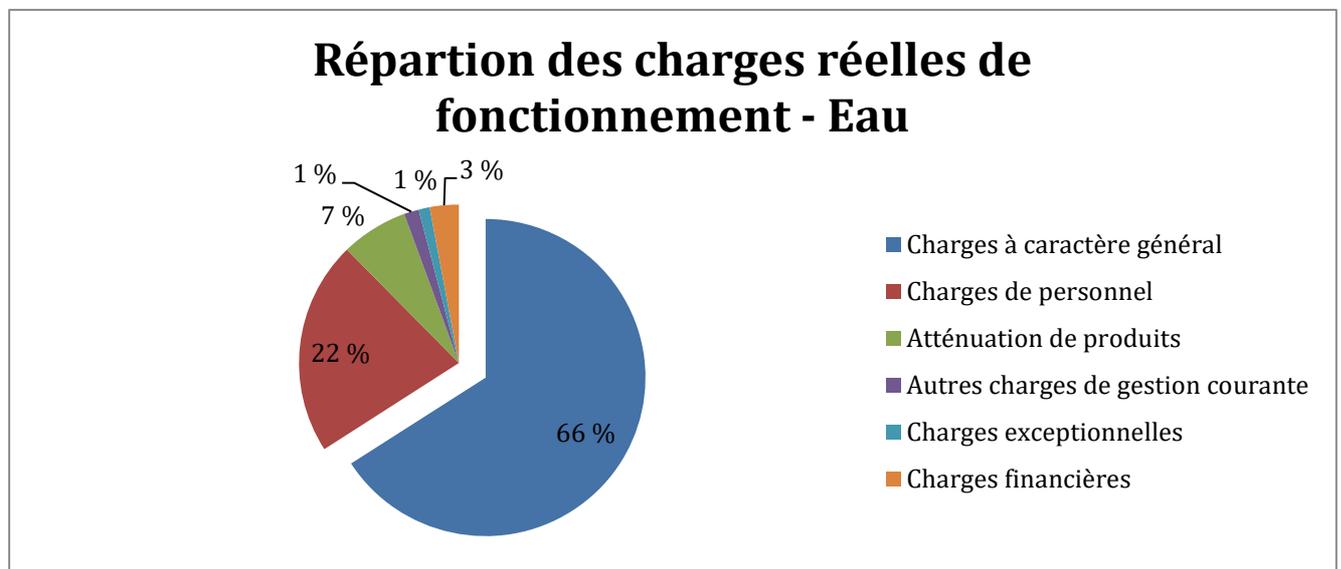
Les charges à caractère général de ce budget subissent un certain nombre de hausses :

- achats d'eau : +3,4% soit +100 K€ par rapport à 2020
- rémunération des gestionnaires de service d'eau : +1,8 % soit +100 K€
- produits de traitement : +100 % soit +25 K€
- frais d'analyses : +81,8 % soit +45 K€
- frais d'études : +90 K€

Ces augmentations de dépenses, causées par les révisions de prix des marchés, la mise en œuvre de nouveaux équipements, l'évolution de la réglementation ou encore le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de renouvellement de marchés de prestations ou de délégations de service public, **sont presque entièrement compensées par des diminutions sur d'autres lignes (chapitres 65 de charges courantes et 66 de frais financiers principalement).**

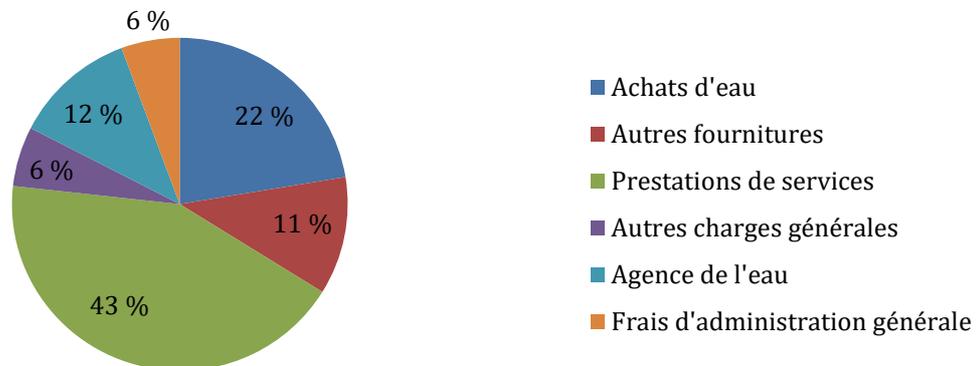
A noter, en opération d'ordre, l'augmentation des dotations aux amortissements (+ 600K€) suite à l'intégration dans le patrimoine de Lorient agglomération des biens issus de l'ex-SIAEP Hennebont/Port-Louis.

Les dépenses de personnel restent stables (+0,48 %) par rapport à 2020 et représentent 22 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec 81 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, rémunérés sur le budget Eau.



La répartition des charges réelles de fonctionnement et des charges en atténuation de produits (produits reversés) montre la prépondérance des prestations de service et de l'achat d'eau.

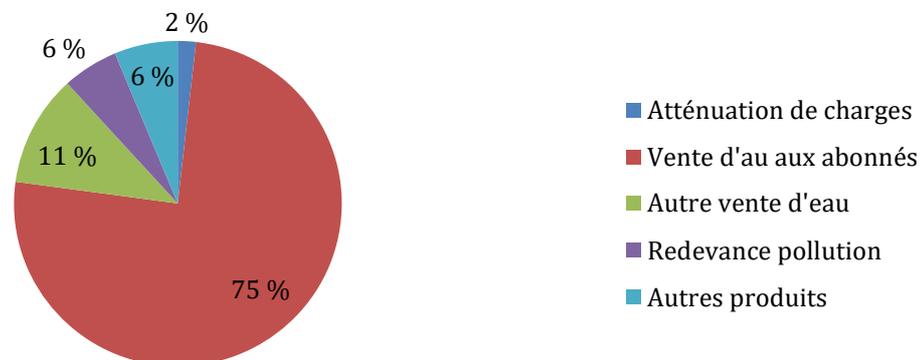
Répartition charges à caractère général et atténuation de produits



Les frais financiers sont faibles puisqu'au budget 2021 ils ne représentent que 3 % des dépenses réelles de fonctionnement. A noter, à titre de comparaison, la modification d'imputation de la dette portée par Eau du Morbihan mais dont Lorient agglomération doit le remboursement partiel dans le cadre de la dissolution du SIAEP.

Les recettes, sont constituées principalement du produit de vente d'eau prévu pour 17 M€ soit -1,68 % par rapport aux prévisions 2020. Cette baisse de produit ressort d'une logique prudentielle afin de tenir compte d'une probable moindre consommation en raison de la situation sanitaire et de la fermeture administrative de certains établissements recevant du public. La vente d'eau aux abonnés de Lorient agglomération représente 75 % des recettes réelles de fonctionnement.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



2) Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues pour 7,7 M€ et concernent principalement :

- Des études et des travaux sur différents réseaux d'eau pour 5,5 M€,
- Des travaux sur des réservoirs de stockage d'eau pour 0,6 M€,
- Des travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Groix pour 0,4 M€,
- La fin des travaux de modernisation de l'atelier d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau de Coët er Ver à Hennebont pour 240,9 K€,
- Des études sur différents ouvrages de production ou stockage d'eau pour un total de 180 K€,
- Des travaux sur les forages de l'usine de Dézinio à Languidic pour 110 K€,

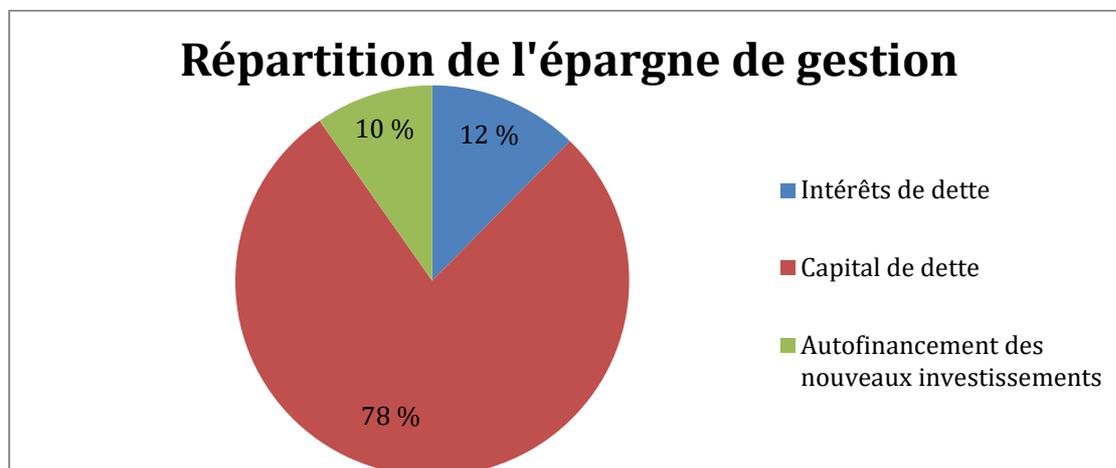
Les travaux relatifs à l'eau étant dorénavant peu subventionnés, les subventions d'équipement perçues ne s'élèvent, au stade du budget primitif, qu'à 0,2 M€, soit 2,5 % des dépenses d'équipement.

Ce faible taux de subventionnement oblige à un recours prévisionnel à l'emprunt bancaire plus important, pour 6,765 M€.

Quelques ratios

L'épargne de gestion prévisionnelle de ce budget est de 4,846K€.

Considérant les éléments de dette, l'épargne nette attendue s'élève à 427 000 €, formant un taux d'autofinancement des investissements, avant affectation des résultats, de 5,50 %.



La consommation de l'épargne de gestion par la dette est importante.

La capacité de désendettement prévisionnelle est élevée, à 9,13 ans, au BP 2021 mais en diminution par rapport à 16,25 ans au BP 2020.

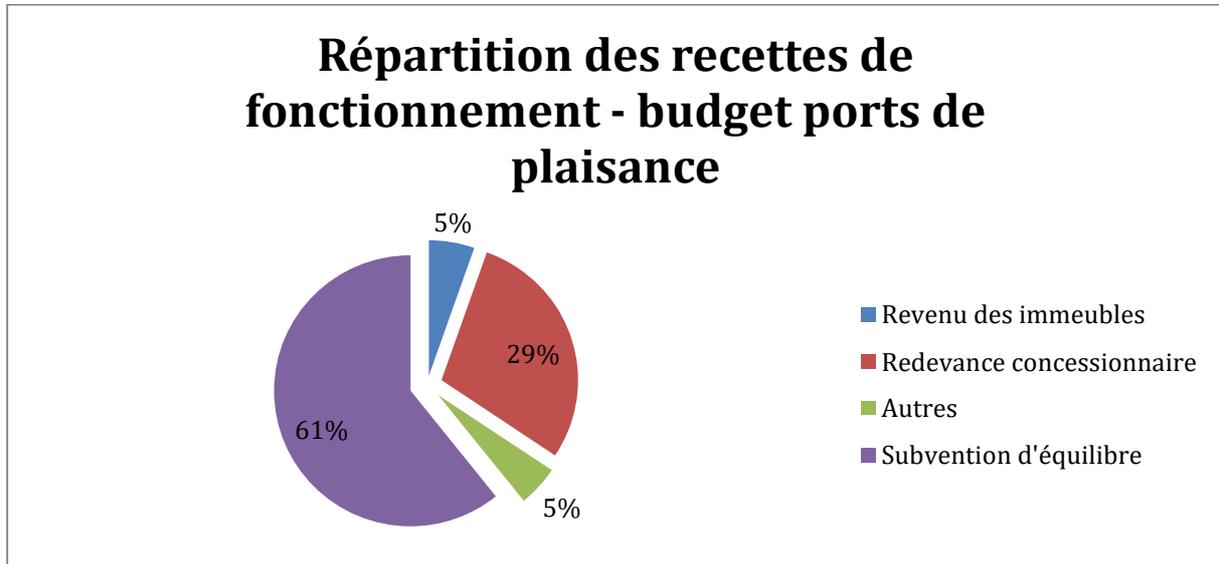
C) BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : UN BUDGET SOUS SURVEILLANCE

Ports de plaisance	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	567	2 667
	Ordre	2 689	589
	TOTAL	3 256	3 256
	Rappel 2020	3 026	3 026
Investissement	Réel	6 689	4 589
	Ordre	589	2 689
	TOTAL	7 278	7 278
	Rappel 2020	7 762	7 762

1) Section d'exploitation

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement est de 566 800 €, dont principalement le remboursement de frais d'administration générale au budget principal (150 k€), les redevances domaniales (132 k€) et les frais financiers (225 k€).

Considérant les recettes de fonctionnement et la stabilité de la redevance versée par le délégataire (révision à la hausse de cette redevance conditionnée à l'achèvement des travaux de dragage) la participation d'équilibre du budget principal est revue à la hausse pour s'établir de façon prévisionnelle à 1 620 000 €, contre 1 390 000 € au BP 2020.



2) Section d'investissement

Après plusieurs exercices de moindres investissements, le budget 2021 des ports de plaisance, dans la continuité du budget 2020, prévoit la **poursuite d'objectifs ambitieux**.

Les dépenses d'équipement sont prévues à **4,6 M€**. Sont ainsi inscrits pour cet exercice :

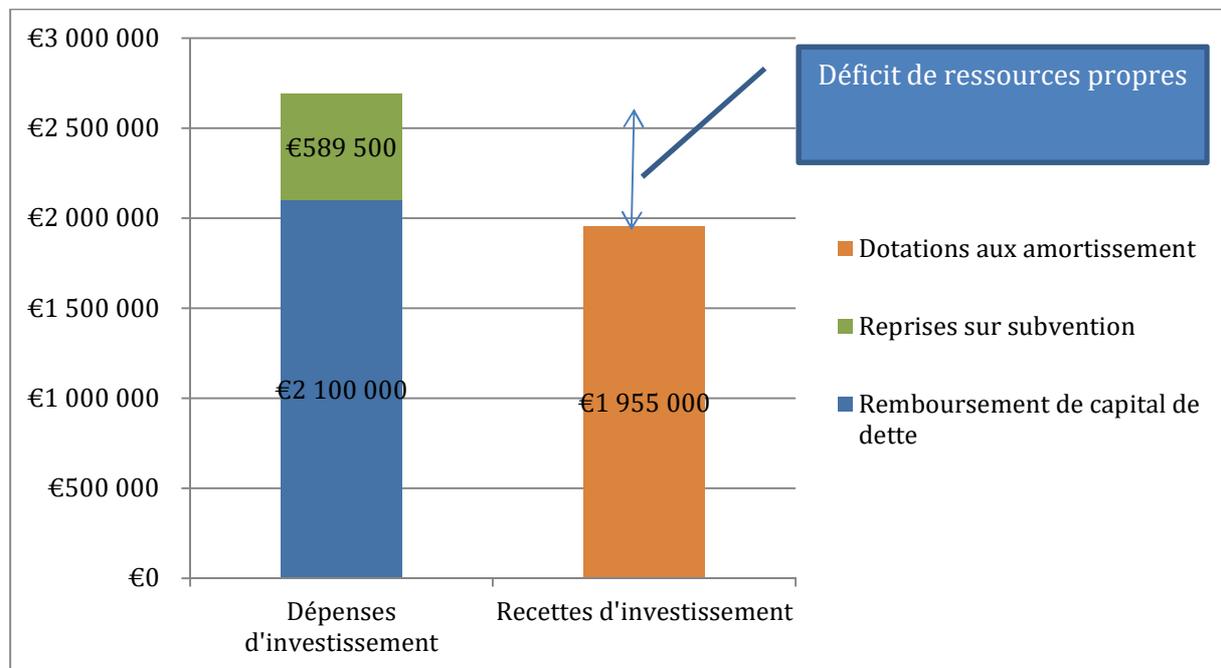
- Fin du chantier de réhabilitation du môle du Driasker à Port-Louis
- Fin de l'extension du pôle course sur le port de Lorient La Base
- Travaux d'entretien et de grosses réparations (0,9 M€) dont l'achèvement des travaux sur la porte écluse et le pont levant au port de Lorient Centre
- Poursuite des dragages et traitement des sédiments (1 M€)

Ces investissements conséquents ont pour corrolaire la prégnance des dotations aux amortissements qui représentent 60 % des dépenses de fonctionnement de ce budget.

Ceci lui donne une structure budgétaire atypique puisque les ressources propres du budget sont insuffisante à couvrir le remboursement du capital de dette.

Les recettes d'investissement générées par les dotations aux amortissement sont en effet insuffisantes pour assurer l'équilibre réel de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre supérieur au capital de dette remboursé) puisque pour un solde d'opérations d'ordre (dotations aux amortissement - reprise sur subvention) à 1 365 500 €, il est prévu un remboursement en capital à hauteur de 2 100 000 €. Ces remboursements en capital de dette supérieurs au solde des opérations d'ordre, en raison :

- d'une trop grande distorsion entre la durée d'amortissement des immobilisations et celle des emprunts (voir supra) ;
- de la reconduction de dépenses d'investissement avant la période d'amortissement des biens.



Ainsi, dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement représentent près de 83 % des dépenses de fonctionnement de ce budget.

Quelques ratios

L'épargne nette de ce budget est nulle puisque le montant de la subvention d'équilibre du budget principal est fixé afin d'assurer le strict équilibre comptable. **Ce qui signifie que tout reste à charge d'investissement (subventions déduites) est financé à 100 % par recours à l'emprunt bancaire.** Cette situation a deux effets majeurs :

- une augmentation tendancielle de la subvention d'équilibre,
- une situation d'endettement importante.

L'encours de dette prévisionnel est de 17,7 M€.

La capacité de désendettement prévisionnelle est de 8,43 ans, contre 7,31 ans en 2020.

Afin d'éviter l'atteinte des niveaux de vigilance renforcée, et à section de fonctionnement stable, il conviendra de porter une attention importante sur :

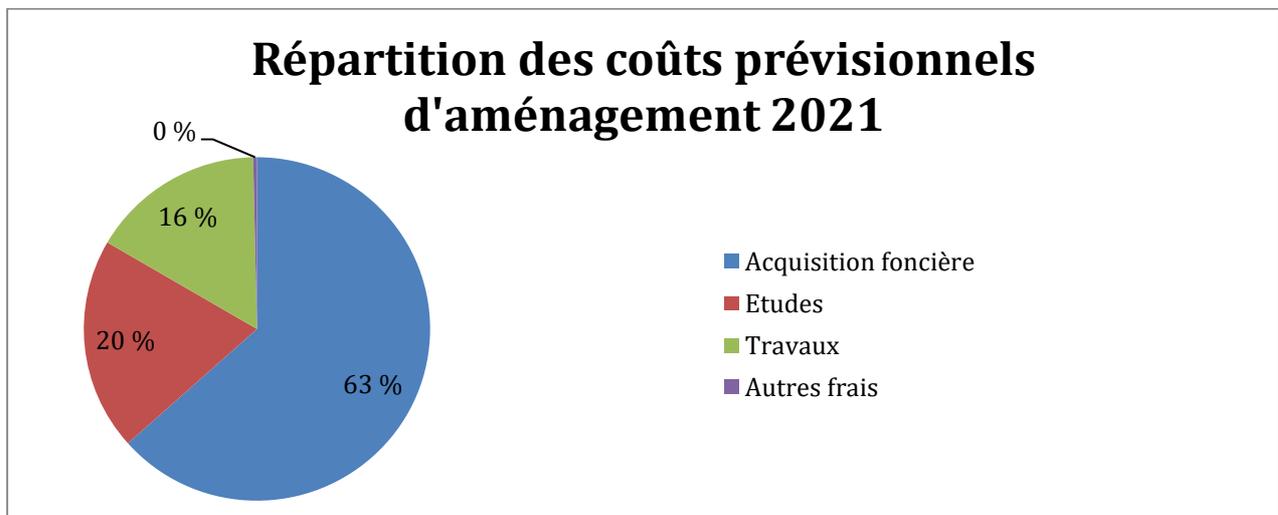
- le plan d'investissement retenu et la possibilité de lissage ;
- le mode de financement de ces investissements (privilégier des emprunts à maturité longue) ;
- la possibilité, si elle existe, de développer les subventions d'équipements perçues.

D) BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

PAE	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	5 439	498
	Ordre	6 852	11 793
	TOTAL	12 291	12 291
	Rappel 2020	13 801	13 801
Investissement	Réel	265	5 198
	Ordre	11 530	6 597
	TOTAL	11 795	11 795
	Rappel 2020	13 543	13 543

Ce budget est géré en comptabilité de stocks puisque les terrains et travaux qui y sont effectués n'ont pas vocation à intégrer l'actif de l'établissement. Les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains y sont donc enregistrées en section de fonctionnement. Les éléments d'analyse de ce budget sont donc le besoin de financement de la section d'investissement, la valeur de stock prévisionnelle, sa comparaison avec les ventes potentielles afin de déterminer le résultat de clôture attendu pour chaque opération, l'encours de dette ainsi que les mouvements relatifs aux avances remboursables.

Pour l'exercice 2021 sont prévues 5,183 M€ de dépenses d'acquisition et d'aménagement auxquelles doivent s'ajouter 225 K€ de charges de personnel (pour 4 postes) et 29 K€ de frais financiers.



Les frais d'acquisition foncières sont prédominants dans la prévision 2021 avec 63 % des dépenses d'aménagement prévues (soit 3,3 M€). Ces acquisitions foncières peuvent être faites auprès de personnes privées ou auprès du budget principal de l'établissement si les terrains concernés avaient fait l'objet d'une constitution de réserve foncière préalable.

Les principales acquisitions foncières prévues concernent les opérations suivantes :

- Extension Kerpont : 1,2 M€
- La Villeneuve : 835 K€
- Restavy : 586 K€

- Mourillon Sud : 460 K€

Il est prévu, au stade du budget prévisionnel, 498 K€ de produit de vente de terrains aménagés. Ces ventes sont faites auprès de personnes privées ou de l'établissement, notamment si les terrains font l'objet d'un bail (ex : terrain pour implantation crèche interentreprises au parc de Soye).

Les ventes sont inscrites sur les opérations suivantes :

- Parc technologique de Soye pour 116 675 €
- Pen Mané pour 352 853 €
- Plouay pour 28 488 €

Les principales inscriptions d'opérations d'aménagement concernent :

- Extension Kerpont : 362 K€
- Boul Sapin : 372 K€

L'encours de dette totale de ce budget au 31/12/2020 est de **6 715 461,09 €**, dont **3 579 643,77 € d'avances remboursables versées par le budget principal de Lorient agglomération.**

Au stade du budget primitif, il n'est pas prévu, sur l'exercice 2021, de remboursement des avances remboursables. **Pour financer les opérations 2021, il est prévu un recours supplémentaire à l'emprunt bancaire pour 5 198 460,94 €.**

Il est prévu au budget la clôture de l'opération « Parco Sud ». Celle-ci nécessite le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal d'un montant prévisionnel de 7 424,68 €, correspondant au déficit final de l'opération.

E) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	12 052	15 516
	Ordre	5 484	2 020
	TOTAL	17 536	17 536
	Rappel 2020	17 379	17 379
Investissement	Réel	12 149	8 685
	Ordre	2 020	5 484
	TOTAL	14 169	14 169
	Rappel 2020	11 562	11 562

Le budget primitif 2021 s'équilibre en exploitation à 17 536 k€ et en investissement à 14 169 k€.

En section d'exploitation, le budget progresse seulement, de 0,90 % par rapport à celui de 2020, et ce malgré la charge que représente, sur ce budget, les dépenses liées à la gestion de la pandémie.

A l'inverse, la section d'investissement évolue de 22,55 % (soit +2 607 M€). Cette augmentation correspond aux préconisations du schéma directeur, qui visent un taux de renouvellement des linéaires de réseaux de 1,7 % par an sur la base d'une durée de vie théorique des réseaux de 60 ans, soit un montant d'investissement annuel minimal de 6,5 M€ par an.

1) La section d'exploitation

La section de fonctionnement s'équilibre à **17,536 M€**, soit une hausse de 0,90 % (+157 K€) par rapport au BP 2020 qui s'élevait à 17,379 M€.

En matière de dépenses :

Les principales dépenses à caractère général, en hausse globale de 4,59 %, sont :

- les produits de traitements pour 400 K€ (+53,8 %), en lien avec l'effet Covid lié au traitement des boues norovirus,
- les frais d'études pour 140 K€ (+34,21 %).

Ces augmentations sont compensées par des diminutions sur d'autres lignes budgétaires en fonction des besoins et des consommations constatées sur les exercices 2019 et 2020.

La rémunération des exploitants reste stable à 3,750 M€ (3,740 M€ au BP 2020).

Les dépenses de personnel qui ont été évaluées à hauteur de 2 253 600 € et restent stables (+0,49 %) par rapport à 2020.

En matière de recettes :

Les recettes restent également relativement stables par rapport à 2020.

Le produit de la redevance d'assainissement est la principale recette : elle est estimée à 13,543 M€ soit une augmentation de 0,96 % par rapport à 2020.

La recette liée à la perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est revalorisée de 28,60 % soit +100 K€ par rapport à 2020 : cette évolution tient compte du nombre important de permis de construire.

2) Section d'investissement

Avec des dépenses d'équipement évaluées à 9,237 M€, l'exercice 2021 sera marqué par un fort rebond des investissements. Ceux-ci sont constitués principalement :

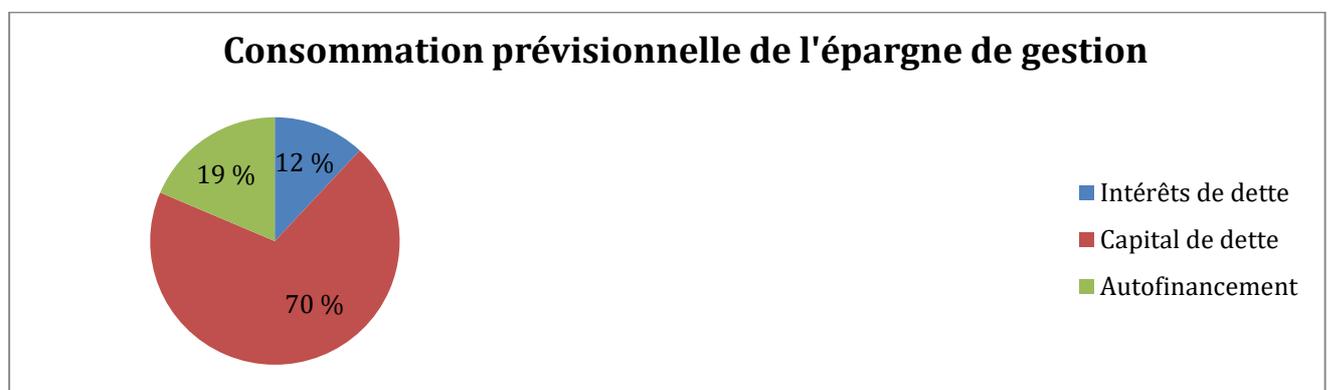
- Des études préalables et travaux sur réseaux pour 5,5 M€ ;
- Des travaux sur les stations d'épuration de Groix, Lanester et Hennebont pour 0,9 M€ ;
- Des travaux sur divers postes de relevages pour 718 K€ ;
- D'études et de travaux de raccordement du village de Kergonan à Languidic sur le réseau d'assainissement de Baud ou de Languidic pour 400 K€.

Les subventions inscrites au stade du budget prévisionnel sont prévues à 702 K€, portant le taux de subventionnement des dépenses d'équipement à 7,5 %.

Quelques ratios

L'épargne de gestion prévisionnelle s'établit, au stade du budget primitif, à 4,171 M€.

Considérant le remboursement de dette en capital et en intérêts, l'épargne nette prévisionnelle est de 775 000 €, soit un taux d'autofinancement des investissements nouveaux (avant affectation des résultats) de 8 %, nécessitant un nouvel emprunt bancaire pour 7,982 M€.



F) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	342	350
	Ordre	8	0
	TOTAL	350	350
	Rappel 2020	549	549
Investissement	Réel	8	0
	Ordre	0	8
	TOTAL	8	8
	Rappel 2020	10	10

L'année 2021 est marquée par la diminution du budget d'exploitation, liée à la fin de certains pans de programmes de réhabilitation, par rapport à 2020 .

Les principaux chiffres du budget

Le budget primitif 2021 s'équilibre en exploitation à **350 000 €** et en investissement à **8 000 €**.

La section de fonctionnement connaît une baisse de près de 40% (-199 000 €) par rapport au BP 2020 qui s'élevait à 549 000 €. Ceci s'explique par l'arrêt du programme de réhabilitations groupées des filières d'Assainissement Non Collectif qui s'équilibrait en recettes et dépenses.

Hors cet aspect, le budget est stable.

Compte tenu de l'arrêt de ce programme de réhabilitation des filières d'ANC, les inscriptions sur la ligne « sous-traitance générale » sont nulles pour 2021 (contre 180 K€ au BP 2020).

Les charges de personnel, qui s'élèvent à 283 K€, soit 83 % des dépenses réelles de fonctionnement de ce budget, sont en hausse de 1,87 % soit +5 200€, sous l'effet du GVT et de l'adhésion au CNAS.

Le pendant des réductions de dépenses est observé sur les recettes. Ainsi, les études et travaux de réhabilitation des filières d'ANC portés par l'établissement pour le compte des usagers étaient remboursés par ces derniers. Dans le prolongement, les subventions de l'Agence de l'Eau sont nulles pour 2021.

Les principales ressources du budget sont constituées des redevances facturées. Celles-ci restent stables en prévision avec des inscriptions budgétaires à 130 000 €, montant identique aux deux années précédentes.

Ce budget est un budget de fonctionnement : très peu de dépenses d'équipement y sont réalisées. La section d'investissement génère 8 000 € de recettes par amortissement des biens. Ces recettes peuvent être mobilisées pour faire face à un éventuel renouvellement des biens nécessaires au service (logiciel, matériels).

G) BUDGET ANNEXE ZAC DE LA GARE

ZAC de la Gare	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	267	10
	Ordre	1 274	1 531
	TOTAL	1 541	1 541
	Rappel 2020	1 845	1 845
Investissement	Réel	139	396
	Ordre	1 517	1 260
	TOTAL	1 656	1 656
	Rappel 2020	1 953	1 953

Ce budget, comme celui des parcs d'activités économiques est géré en comptabilité de stocks.

L'année 2021 portera sur le solde des études en cours d'achèvement dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaires.

Les dépenses d'aménagement prévisionnelles sur ce budget sont de 266 125 € dont :

- 215 K€ pour les études techniques et travaux d'aménagement
- 38,5 K€ au titre du remboursement de frais de personnel au budget principal
- 12 K€ au titre des intérêts de la dette

Aucune cession n'est prévue sur 2021.

Ainsi la valeur de stock initiale (1 260 088,19 €) est prévue pour être augmentée de 266 125 € pour un montant fin 2021 de 1 526 213,19 €.

Il est prévu le remboursement des échéances en capital des emprunts bancaires pour 100 000 €, ainsi que le remboursement en totalité de l'avance remboursable consentie par le budget principal pour 38 500 €.

L'ensemble de ces dépenses nécessite le recours nouveau à l'emprunt bancaire pour 404 625 €.

L'encours de dette bancaire, de 1 224 900,26 € au 31/12/2020 est donc attendu, au stade du budget primitif, à 1,5 M€.

H) BUDGET ANNEXE ENERGIES

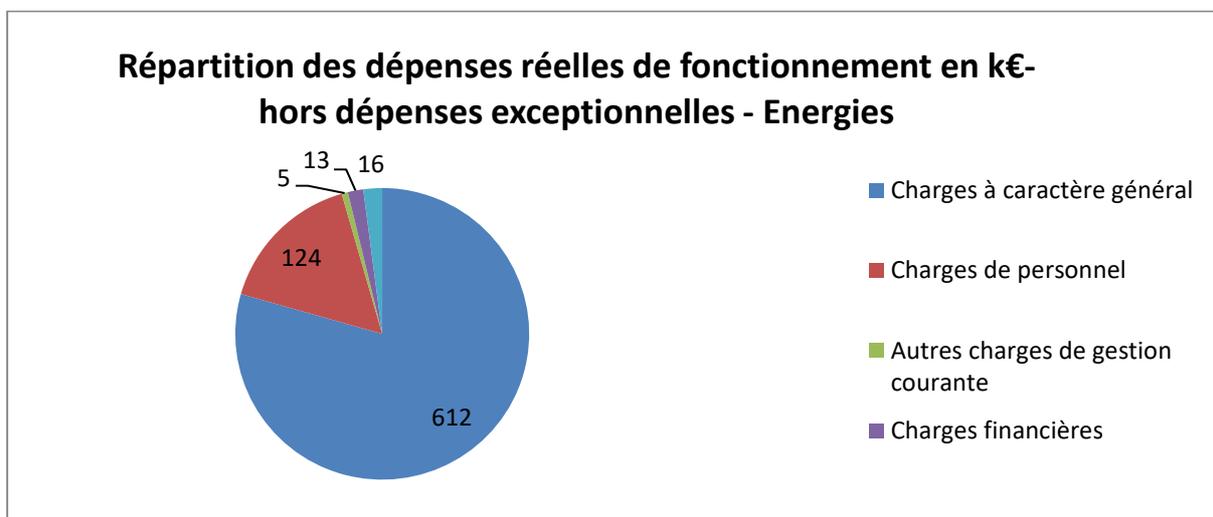
Energies	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	1 025	1 185
	Ordre	232	72
	TOTAL	1 257	1 257
	Rappel 2020	1 612	1 612
Investissement	Réel	450	290
	Ordre	72	232
	TOTAL	522	522
	Rappel 2020	1 117	1 117

Lorient agglomération développe depuis 2019 une activité de production et de distribution d'énergies électrique et gazière. Cette activité est constitutive d'un service public industriel et commercial et a donc donné lieu, en 2019, à la création d'une régie à autonomie financière. Cet exercice 2021 correspond à la 3^{ème} année d'exploitation.

L'année 2021 sera, de manière prévisionnelle, marquée, en comparaison à 2020, par la baisse importante de l'activité d'élaboration / reversement des CEE (certificats d'économies d'énergies) suite à une année exceptionnelle en 2020, avec, notamment, une opération très importante pour une entreprise du territoire. Cette activité sur les CEE est imputée budgétairement en dépenses et en recettes exceptionnelles avec légèrement plus de recettes exceptionnelles que de dépenses afin de tenir compte des frais de gestion.

Les données à suivre excluent de leurs calculs les dépenses et recettes exceptionnelles.

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles (hors dépenses exceptionnelles) sont estimées à hauteur de 770 k€ réparties comme suit :



Les charges à caractère général représentent 80 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont 60% pour le contrat de maintenance du site de production de biogaz de Kermat.

Les charges de personnel (deux agents de catégorie A de la filière technique) représentent 16 % des charges et les charges financières moins de 2 %.

La vente de bio-méthane issue de l'unité de Kermat, opérée selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat, constitue la principale recette de ce budget, avec une prévision de 800K€.

La prévision de vente d'électricité photovoltaïque est stable et est évaluée à 90 000 €. Cette vente est opérée, pour partie, selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat, et pour partie directement auprès de nos exploitants ou services publics industriels et commerciaux exploités en régie communautaire (assainissement collectif, eau potable).

Il est prévu des dépenses d'équipement à hauteur de 350 000 €, principalement liées aux études et aux constructions de centrales photovoltaïques (STEP, parc de Soye).

Des subventions sont attendues au titre du DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour les dépenses sur les centrales photovoltaïques estimées à 90 K€. Un reliquat de subvention pour l'unité de Kermat est par ailleurs attendu à hauteur de 28 000 €.

Quelques ratios

L'épargne de gestion 2021 de ce budget est attendue, au stade du budget primitif, à 158 000 €, le niveau d'épargne nette à 45 000 €.

Le taux d'autofinancement des investissements prévus est donc de près de 13 % et l'autofinancement représente donc un peu moins de 30 % de l'épargne de gestion.

Un nouvel emprunt prévisionnel à hauteur de 172 000 € permet, avant affectation des résultats, d'équilibrer la section d'investissement.

Soit une augmentation prévisionnelle de l'encours de dette de 72 000 € pour le porter à 1,259 M€.

Considérant une épargne brute à 145 000 €, la capacité de désendettement prévisionnelle de ce budget s'établit à 8,68 ans contre 5,56 ans au BP 2020.